

# Les Amis des Monastères

N° 177 - JANVIER 2014 - TRIMESTRIEL - 5 €



Monastères : habitat et habitants



*Il est venu  
chez les siens...*

Jean 3,19



«Il est venu chez les siens...»

Ce qui est intéressant, dans ce verset de l'évangile de Jean, ce sont surtout les trois points de suspension...

Pour ce qui est des mots, vous pouvez vérifier l'exactitude de leur traduction, les nuances de la pensée qu'ils sont sensés exprimer. Mais que dire de ces trois points de suspension ?

Si vous vous êtes souvenu de ce verset de Jean, vous aurez, de mémoire, corrigé cette imprécision, et le texte aura alors pris sa forme définitive, enfermé dans le sarcophage du sens connu.

Mais si, au contraire, vous vous êtes laissé séduire par ces trois petits points, comme trois petites étoiles venues d'on ne sait où, alors peut-être aurez-vous commencé à rêver, à imaginer une suite, une suite qui se terminerai peut-être par ...

Car ces trois petits points de suspension sont comme en attente, suspendus à une espérance !

Ils refusent de définir, ils ouvrent à un avenir.

Ils sont comme les cailloux du petit Poucet dans la forêt obscure de notre temps, comme ces étoiles qui tracent le chemin des éternels rois mages que nous sommes.

Ils indiquent sans obliger.

Ils proposent sans contraindre.

Ils sont l'invitation discrète de Celui qui tient à venir nous rejoindre, là où vous savez... au fond de notre cœur.

... Bonne Année  
Jg.

*Frère Guillaume Jedrzejczak  
Président de la Fondation des Monastères*

# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© Abbaye Notre-Dame de Tournay

## Les Amis des Monastères

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :  
N° 14-341 - janvier 2014

Commission paritaire :  
N° 1017 G 82214  
du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :  
Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :  
Pierre Avignon

Rédaction :  
Tél. : ..... 01 45 31 02 02  
Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :  
Atelier Claire Joie  
Monastère des Clarisses  
38340 Voreppe  
Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03  
Numéris : ..... 04 76 50 87 52  
Fax : ..... 04 76 50 03 44  
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 177 – Janvier 2014

### Monastères : habitat et habitants

Vœux

*Par Dom Guillaume Jedrzejczak* ..... 1

Avant-Propos ..... 4

### NOTRE-DAME DE TOURNAY

Les bénédictins de l'abbaye de Tournay

*Par Frère Michel Larriq* ..... 5

Quand l'art floral devient catéchèse

*Par Frère Martin Viven* ..... 14

### MONASTÈRES : HABITAT ET HABITANTS

Habitat et habitants à Tournay

*par Dom Joël Chauvelot, abbé* ..... 17

Les cisterciennes du Val d'Igny

*par Dom Guillaume Jedrzejczak, o.c.s.o.* ..... 23

Les dominicaines de Dax : une nouvelle naissance

*par Mère Véronique Laforêt, supérieure* ..... 25

Le jardin des bénédictines de Limon

*par Mère Marie-Béatrice Rétif, abbesse* ..... 27

Les bénédictines de Vanves en re-fondation

*par Mère Marie-Madeleine Caseau, prieure* ..... 31

Le renouveau du carmel de Niort : un transfert à haut risque <i>par Sœur Rose-Marie Guyonneau, ancienne prieure, et Alain Fauveau</i> .....	34
L'abbaye Sainte-Croix de Poitiers : la mise en valeur d'un patrimoine matériel et spirituel <i>par Mère Martina Ravallault, abbesse</i> .....	41
Les bénédictines de Notre-Dame de Jouarre : un cheminement commun pour une œuvre sociale <i>par Sœur Christophe Bondry, cellérier</i> .....	43
Évolutions et bilan sous forme d'inventaire <i>par Dom Hugues Leroy, o.s.b.</i> .....	47

Cloîtres d'ici et d'ailleurs : le cloître de Sant' Apollonia à Venise .....	50
Chronique juridique :	
I - La SCI, solution ou problème pour une communauté religieuse ? .....	52
II - Actualité fiscale : réforme des taux de TVA et travaux sur les locaux d'habitation. ....	59
Vie de la Fondation :	
I - Déplacement de la Fondation des Monastères dans les Pyrénées .....	60
II - La bénédiction abbatiale d'un administrateur de la Fondation, le père François-Marie Humann	62
Notes de lecture .....	64
Annonces .....	67
Abonnez-vous .....	68

# AVANT-PROPOS

---

C'est à l'abbaye Notre-Dame de Tournay que s'est tenu cette année le conseil d'administration de rentrée de la Fondation des Monastères, au début d'octobre. Ce séjour a été d'abord l'occasion pour tous de découvrir au pied des Pyrénées un site particulier, une maison et ses habitants, la communauté des bénédictins qui nous a ouvert ses portes et qui, ici, laisse à deux de ses frères le soin d'en dévoiler davantage au lecteur des *Amis des Monastères*.

L'intégralité de ce voyage en Pyrénées est par ailleurs rapportée dans ce numéro, dans les pages consacrées à la Vie de la Fondation.

Mais le thème « Monastères : habitat et habitants » est également une invitation faite au lecteur à nous suivre dans les réflexions et échanges fort intéressants dont l'abbaye Notre-Dame de Tournay a été le théâtre, en marge du conseil d'administration de la Fondation, et pendant lesquels, à la suite de Dom Joël Chauvelot, son abbé, plusieurs intervenants ont exposé leurs expériences sur la façon dont les communautés inventent ou réinventent une manière d'occuper les lieux monastiques.

Voyage encore, avec le cloître de Sant' Apollonia à Venise, qui nous est offert en ce début d'année, à la rubrique Cloîtres d'ici et d'ailleurs.

Enfin, sans nul doute, les communautés qui interrogent souvent la Fondation sur ce sujet liront-elles avec intérêt la chronique de Pierre Avignon, sur le mécanisme de la SCI.

*M.T.*

# LES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE TOURNAY

---

## Les origines

L'abbaye Notre-Dame de Tournay, dans les Hautes-Pyrénées, appartient à l'Ordre de saint Benoît (480-547) et à la Province française de la congrégation de Subiaco Mont Cassin, Province qui regroupe aujourd'hui les monastères issus directement ou non de l'abbaye de La Pierre-qui-Vire (Yonne) : Notre-Dame de Belloc (Pyrénées-Atlantiques), Saint-Guérolé de Landévennec (Finistère), Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), Saint-Benoît d'En Calcat (Tarn) et Chauveroches (Territoire de Belfort).

L'histoire de l'abbaye Notre-Dame de Tournay a commencé presque simultanément, après la guerre de 1914-1918, à Madiran, à Sainte-Scholastique de Dourgne à En Calcat et à Lourdes.

À Madiran, au nord du département des Hautes-Pyrénées, aux confins des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des Landes, un prieuré dédié à Notre-Dame avait été fondé au XI<sup>e</sup> siècle par l'abbaye quercynoise de Marcilhac (Lot) ; les bénédictins l'avaient cédé aux jésuites de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1931, Mademoiselle Marie-Thérèse Daries était la propriétaire de ce qui restait du prieuré : un bâtiment en mauvais état et un domaine de 52 hectares, reconstitué en grande partie par son frère, Auguste Daries (1869-1927) ; l'église romane du prieuré était devenue, après la Révolution, église paroissiale. Mais le frère et la sœur souhaitaient ardemment un retour de moines en ce lieu. Dans les années vingt, l'un et l'autre avait offert au père abbé d'En Calcat de lui en faire la donation. Auguste Daries étant décédé, sa sœur qui n'était pas en bonne santé et qui désirait voir ce projet aboutir, avait réitéré une nouvelle fois son désir au père abbé Dom Marie Cambarou. C'est à Lourdes, le 16 septembre 1931, alors qu'elle était hospitalisée, que l'abbé d'En Calcat en a accepté le principe au nom des deux abbayes de « l'œuvre de Dourgne ».

À Dourgne, la communauté de Sainte-Scholastique, devenue très nombreuse, cherchait à faire une fondation. Son abbesse fondatrice,

Madame Marie Cronier, avait vu dans cette offre spontanée et sans conditions un signe de la Providence. « C'est Notre-Dame qui fera tout à Madiran », avait-elle annoncé. Mais à Lourdes, Monseigneur Pierre-Marie Gerlier, pressenti en août 1932 par Dom Alain Fabre, moine d'En Calcat, n'avait accepté la demande d'autorisation d'un monastère de moniales bénédictines à Madiran qu'à la condition que serait fondée en même temps « une communauté de bénédictins » : non seulement, les moines assureraient l'aumônerie de leurs sœurs en saint Benoît, mais ils pourraient apporter au diocèse de Tarbes et Lourdes « une aide précieuse ».

À En Calcat, le père abbé et la communauté ratifient le principe de cette fondation, la première de leur monastère, le 6 octobre 1933. Par la suite l'abbaye d'En Calcat fondera le monastère de Toumliline au Maroc, en 1952, et l'abbaye de Dzogbegan au Togo, en 1961 ; le monastère de Toumliline ne pouvant rester au Maroc, les moines se partageront entre les monastères de Bouaké, en Côte d'Ivoire, fondé en 1959, et de Koubri, au Burkina Faso, en 1961.

## **Madiran**

Dès le 7 octobre 1933, à Madiran, Monseigneur Gerlier (1880-1965) procède à la bénédiction solennelle de la première pierre du futur prieuré des moniales de l'Immaculée Conception. Le noviciat d'En Calcat est présent, à la demande de Madame l'abbesse de Dourgne. Deux moines d'En Calcat, Dom Michel Galin et Dom Adéodat Poujade, sont dès lors chargés de surveiller les travaux de construction du nouveau monastère pour les moniales et de restauration de l'ancien prieuré bénédictin pour les moines.

Moins d'un an plus tard, le 7 septembre 1934, 17 moniales de Dourgne inaugurent la vie monastique à Madiran, avec pour supérieure, Mère Immaculata de Franclieu, laquelle sera élue prieure le 18 février 1937.

Les moines, eux, arrivent les uns après les autres : auprès des deux pères déjà présents avant l'arrivée des moniales, le père Michel Galin étant l'architecte du monastère des sœurs, arrivent le frère Isidore Bardy pour s'occuper de la cuisine, puis les pères Sévérien Arnal, Antonin Gil et Placide Raynaud. En attendant la fin de la restauration du prieuré, ils occupent la maison de la famille Daries. Le 17 novembre 1936, le père



Filibert Moreau (1891-1967) est envoyé comme supérieur de la petite communauté dépendant d'En Calcat, composée alors de sept moines.

La fondation du prieuré Notre-Dame de Madiran commence vraiment avec la bénédiction solennelle de l'ancien monastère enfin restauré, le 4 avril 1937. Dès le mois de septembre, un petit alumnat accueille quelques élèves sous la houlette du père Melaine Goupil envoyé alors par En Calcat. En 1938-1939, quatre autres frères viendront d'En Calcat renforcer la communauté.

Le 2 septembre 1939, un décret du père abbé général de la congrégation donne à Madiran le statut canonique de prieuré autonome, mais cette décision ne prendra effet que deux ans plus tard quand la communauté, dispersée par la guerre, sera quelque peu regroupée. L'afflux de jeunes suscite l'ouverture d'un noviciat, le 16 juillet 1941, placé sous la direction du père Sébastien Bicharel, envoyé par En Calcat à cet effet. Au fur et à mesure des entrées, le frère Joseph Bidault, le frère maçon de la communauté, aménage avec beaucoup d'habileté toute la place disponible et installe une trentaine de cellules, toutes aussi minuscules les unes que les autres, sous les combles, à même la tuile, sans aucune isolation !

Parallèlement, la communauté des moniales connaît un développement analogue, tant et si bien que le 11 novembre 1946, les deux prieurés sont élevés à la dignité d'abbayes. Le père Filibert est élu abbé le 11 décembre : il reçoit la bénédiction abbatiale le 11 février 1947 à la basilique du Rosaire, à Lourdes ; chez les moniales, la prieure est élue abbesse et reçoit la bénédiction abbatiale le lendemain à Madiran.

L'accroissement des effectifs, tant chez les moines que chez les moniales, n'est pas sans poser de graves problèmes dans les deux communautés : malgré tous les efforts du frère Joseph, le prieuré des moines devient vite trop petit ; les sœurs sont elles aussi trop nombreuses pour les places construites. Qui plus est, Madiran, pays de vignobles, manque à l'époque d'eau... Le frère Joseph creusera plusieurs puits sans rien trouver. De plus, le village, excentré, est éloigné de tout, particulièrement des moyens de communication : la construction de nouveaux monastères est envisagée, le transfert décidé. Après de longues et difficiles recherches, les moniales ayant trouvé à Ozon un château du XVIII<sup>e</sup> siècle avec une bonne propriété, les moines, dans les environs, acquièrent à Tournay un vieux moulin désaffecté entouré de cinq hectares dans une boucle de l'Arros, torrent pyrénéen, mais sur l'autre rive. Les deux monastères sont situés tout près d'une voie de chemin de fer, avec gare à Tournay, et d'une route nationale.



©  
*L'Arros*

## Les débuts à Tournay

Le 2 juillet 1951, au cœur de cette boucle de l'Arros, Mgr Pierre-Marie Théas donne symboliquement le premier coup de pioche, en présence de la communauté réunie tout entière pour la première fois en ce lieu. En une année, la première aile du monastère, l'aile ouest, et l'aile abbatiale sortent de terre. Le 3 août 1952, les frères se trouvent tous rassemblés pour la première messe conventuelle dominicale, célébrée dans la chapelle provisoire, prévue pour être plus tard le réfectoire. Au cours de l'été 1952, les moines déménagent et viennent s'installer dans ce premier bâtiment comprenant une quarantaine de cellules, et tirent des sous-sols utilisés au maximum, de quoi loger les moines, le noviciat et l'alumnat : c'est Madiran en plus grand, avec un environnement rendu combien plus attrayant par la présence de cette rivière qui avait fasciné, naguère, l'enfance de Francis Jammes, né à Tournay. Les premières semaines sont rudes, c'est un peu le campement ! Pas d'eau dans les cellules, pas de portes ni de fenêtres ; la rivière est là pour la toilette : c'est l'été...

Pour plusieurs années, l'histoire de l'abbaye coïncide avec celle de la réalisation progressive du plan d'ensemble conçu par Jacques de Saint-Rapt, architecte, et le père abbé Dom Filibert. Une fois voté le transfert de la communauté de Madiran à Tournay, les moines n'eurent guère leur mot à dire sur ces constructions ; le frère économe osa faire quelques remarques ; il se retrouva à la ferme, traçant des sillons derrière un cheval !

En septembre 1952, afin de sauvegarder la clôture, un pont fut lancé sur la rivière ; désormais les hôtes et visiteurs ne peuvent accéder au monastère que par la route nationale, ce pont opérant ainsi une rupture. « Passez sur l'autre rive », demande le Seigneur à ses disciples. Cette réalité toute simple dit ce que veut être une abbaye, un lieu de communion et de désert, un lieu de solidarité et de solitude.

Le 8 août 1955, s'ouvre le chantier de l'hôtellerie comportant quinze chambres d'hôtes, des parloirs et des salles de réunion ; le 27 novembre 1955, bénédiction de la première pierre de l'église abbatiale ; le 2 octobre 1958, consécration de l'église abbatiale en l'année du centenaire des apparitions à Lourdes ; en septembre 1963, début des travaux de l'aile est, laquelle sera achevée en 1965, et qui abritera la sacristie et la salle capitulaire au rez-de-chaussée, une vingtaine de chambres supplémentaires pour l'hôtellerie au premier étage, le noviciat au second étage, enfin le dortoir de l'alumnat au troisième étage.



Ainsi a été bâti, peu à peu, mais relativement rapidement, ce monastère dont le cloître des moines reste ouvert sur le Pic du Midi de Bigorre. En effet, la quatrième aile, l'aile sud, n'a jamais été construite : elle devait abriter la bibliothèque au rez-de-chaussée, et l'infirmierie au premier étage.

## La vie dès lors à Tournay

Une des premières cartes postales éditée par le monastère porte cette légende : « Ici, les pierres sont pleines d'une patience qui attend et d'une attente qui écoute. » Écoute est bien le premier mot de la Règle de saint Benoît. À Tournay, comme à Madiran, la vie quotidienne est ainsi rythmée : lever de nuit pour les Matines, récitation des Laudes, prière de Prime, temps de *lectio*, messes privées individuelles (la concélébration n'ayant pas encore été restaurée), temps de travail, Tierce, messe conventuelle, Sexte, None, temps de travail, Vêpres, Complies.

L'alumnat occupe plusieurs frères tout au long des jours. Une ferme donne du travail à plusieurs autres : jardin potager, vaches laitières, fabrication de beurre et de fromage, élevage de porcs. Le monastère vit en partie en autarcie ; la propriété étant petite, les frères sont à l'affût de terrains à louer dans les environs. Quelques frères vont prêcher des recollections, des retraites, donner des sessions à des communautés religieuses.

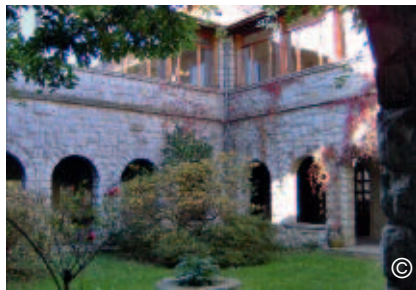
Depuis lors, à la suite du concile Vatican II, la prière et la vie de la communauté se sont adaptées à la prière rénovée de toute l'Église. À Tournay, cette évolution ne s'est pas faite sans difficultés, d'autant plus que l'abbé fondateur, le Père Filibert, malade, a dû donner sa démission : des frères désiraient que les changements se fassent vite et aillent loin, d'autres trouvaient que tout cela allait trop vite et trop loin, et freinaient tant qu'ils pouvaient. C'est ainsi que des frères quittèrent le monastère soit pour aller dans le clergé séculier, soit pour aller vivre la vie monastique dans des monastères traditionnels, quelques-uns se firent séculariser. Aujourd'hui, la liturgie est désormais en français, entièrement chantée : cinq fois par jour, les frères se rendent à l'église pour prier, Laudes à 6 h 20, la messe conventuelle concélébrée à 9 h 30, une Heure Médiane à midi, les Vêpres à 18 h 15, les Vigiles à 21 heures. Le temps de lecture, la *lectio divina*, est plus long, depuis la fin des Laudes jusqu'à l'eucharistie : la *lectio* est une lecture savoureuse, méditée, de la Parole de Dieu puisée principalement dans la Bible, mais aussi à travers les auteurs spirituels chrétiens, lesquels n'ont pas manqué durant les deux mille ans de christianisme.

Plusieurs fois dans la semaine, les moines se retrouvent dans la salle du chapitre, d'une part pour écouter l'enseignement du père abbé, leur supérieur, commentant régulièrement un passage de la Règle de saint Benoît, et, d'autre part, pour les échanges fraternels, lesquels peuvent

aboutir à des votes en vue de prendre des décisions communautaires. Les relations entre frères se sont simplifiées : les frères ne sont plus uniquement reliés au père abbé ; entre eux les rapports sont devenus « fraternels ».

Dans le travail, les frères vaquent aux différents services nécessaires à la vie concrète du monastère (cuisine, ménage, buanderie, comptabilité, formation des novices, infirmerie, bibliothèque, etc.). Ensuite, selon les impératifs économiques nouveaux et suite à la fermeture de l'alumnat en 1971, une place plus importante est donnée à l'accueil et dans les activités lucratives.

« Tous les hôtes qui surviennent au monastère seront accueillis comme le Christ », dit saint Benoît dans sa Règle. Les moines, « séparés de tous et unis à tous » accueillent dans la mesure de leur possibilité tous ceux qui se présentent à la porte du monastère. Ainsi, les hôtes peuvent rester une ou plusieurs journées, jusqu'à une semaine : ils peuvent participer aux différentes prières communes, demander l'aide d'un frère. Le monastère accueille les retraites sacerdotales de plusieurs diocèses, des retraites ou rencontres de religieux et des religieuses, organise chaque année des retraites, des sessions, des recollections de toutes sortes, des enseignements le samedi après-midi, ainsi que des réunions « d'oblats », tiers-ordre monastique attaché à une communauté.



© *Le cloître de l'hôtellerie*

L'activité agricole a pratiquement cessé. Un atelier de confiserie, qui produit principalement des pâtes de fruits nature ou enrobées de chocolat, a été ouvert en 1969 ; une salle de vente a été créée pour nos produits et ceux de plusieurs autres monastères, avec une librairie religieuse. Pendant une quinzaine d'années, le monastère a fait paraître des *Textes Spirituels*, devenus *Tous à Mambré* : chaque jour, un texte était proposé pour l'Office des lectures, texte en lien avec la lecture de l'Écriture Sainte ou la fête du jour ; aujourd'hui, ce texte n'est plus imprimé mais on le trouve chaque jour sur le site de l'abbaye du monastère ([www.abbaye-tournay.com](http://www.abbaye-tournay.com)).

## La fondation brésilienne

En 1961, l'abbaye de Tournay envoya quelques frères au Brésil afin de fonder une communauté monastique. Les difficultés à surmonter furent nombreuses. Elles émanaient à la fois des frères envoyés là-bas sans beaucoup de préparation, au pays qui plongea très vite sous une dictature militaire dure, laquelle ne facilita pas l'implantation des frères, à l'Église brésilienne qui se divisa fortement sur l'appui à apporter au nouveau régime politique, sans oublier l'évolution qui suivit le concile Vatican II et les difficultés de communication entre la fondation et le monastère fondateur.

À la demande de l'archevêque de Curitiba, capitale de l'état du Paraná, les frères s'implantèrent non loin de cette ville pour y reproduire un autre Tournay. Très vite, ils comprirent que cela ne pouvait se faire dans le contexte brésilien ; ils cherchèrent autre chose. Ils se déplacèrent en 1977 pour aller vivre au centre du pays, à Goiás, petite ville coloniale, ancienne capitale de l'état qui porte son nom, à 250 kilomètres à l'ouest de Brasília : l'évêque du lieu, Dom Tomas Balduino, les accueillit à bras ouverts.

Pendant quelques années, les frères vécurent une certaine diaspora, sans beaucoup de liens avec Tournay. En 1982, le nouvel abbé de Tournay, le Père Marie Lamy de La Chapelle vint les visiter : ce fut lui qui les remit sur la route de la vie monastique en nommant un brésilien prieur de la communauté, le frère Marcelo Barros. Sous l'impulsion de ce dernier, se développa une vie monastique incarnée dans cette région néce-siteuse, inculturée dans la vie et la pastorale au milieu des pauvres. Le monastère, construit très modestement en marge d'une favela, connut rapidement la venue de nombreux jeunes. Mais peu restèrent. Leur liturgie était simple et belle, en recherche d'inculturation, un « laboratoire liturgique » pour sœur Penha Carpanedo, responsable de la revue brésilienne *Liturgia*. Les voisins du bidonville se sentaient chez eux au monastère, participaient aux offices de la communauté et aux Eucharisties. Le petit monastère de « l'Annonciation du Seigneur » eut dans le pays plus d'influence que le petit nombre de moines ne le faisait voir !

En 2005, une crise aigüe ébranla la communauté, les frères présents ayant tous une forte personnalité. Malgré quelques tentatives de la part du père abbé de Tournay et du prieur nommé par lui, il fallut fermer le monastère en 2009.

Désormais, pour l'abbaye de Tournay, il manquera une certaine ouverture sur un autre monde, sur une façon de vivre différemment la

vie monastique : en effet ce qui se vit ailleurs peut, par un bel échange, aider le monastère fondateur comme le monastère fondé.

## Aujourd'hui

L'abbaye de Tournay continue sa route : son histoire peut paraître sinieuse. Un proverbe brésilien, repris par Paul Claudel, dit que « Dieu écrit droit avec des lignes courbes ».

Que désire vivre et être le moine du début du XXI<sup>e</sup> siècle ? Le moine vise avant tout à être un chrétien comme tous les autres ; il se plonge dans une démarche de foi en l'initiative de Dieu plutôt que de se fier à ses propres moyens personnels ; une telle démarche de foi se vérifie en une démarche de charité, ne séparant jamais l'amour de Dieu du service concret du prochain. Pour cela, le moine mène une forme d'existence où, pour parvenir au même but que tout chrétien, il choisit, veut, aime, défend expressément certains éléments favorables à la recherche de Dieu, à l'union avec Dieu, tels que, parmi bien d'autres, la louange divine, la prière personnelle, la *lectio divina*, l'étude, le silence, une certaine solitude vécue dans une communauté, la vie fraternelle, un travail modeste. Et préalablement à cette démarche, le moine doit être un homme adulte, un homme de son temps.



*Frère Michel Larricq  
Abbaye Notre-Dame de Tournay*



# QUAND L'ART FLORAL DEVIENT CATÉCHÈSE

---

*Les moines de Notre-Dame de Tournay venaient de fêter le 55<sup>e</sup> anniversaire de la dédicace de leur église abbatiale lorsque la Fondation des Monastères est venue tenir son conseil d'administration en leur abbaye.*

À quelques jours de cette solennité, il restait une ambiance de fête. Car une solennité marque la mémoire : la journée liturgique s'agrandit puisqu'on y ajoute des premières Vêpres ; on a même parfois ce qu'on appelle une octave, comme après Noël et Pâques, c'est-à-dire huit jours pour faire résonner la fête. Les plus anciens auront en mémoire d'autres solennités qui avaient une octave.

Pour exprimer la joie qui se prolongeait ainsi, une chorale vint donner un concert dans l'église à l'occasion de la venue de la Fondation des Monastères et participa même aux Vêpres qui suivirent. L'église était plus dépouillée que lors de la fête de sa dédicace car liturgiquement nous étions dans un dimanche du temps ordinaire ; un seul bouquet l'ornait, comme d'habitude, mais avec de grands végétaux.



©  
*Chœur Mezza Voce*

La nature avait offert quelques tiges de roseaux, trouvées au bord des petites routes près de l'abbaye, en ce début d'automne encore doux. Pour les accompagner, des fougères qui permettent la transition entre la grandeur des roseaux, les végétaux plus petits et les fleurs. Le bouquet suivait une grande ligne verticale avec cinq roseaux qui posaient la composition, cinq tiges qui pouvaient nous faire penser aux cinq piliers de la Torah, la Loi, fondement du texte biblique de l'Ancien Testament. C'est





un peu la colonne vertébrale qui nous donne notre assise pour vivre sous la Parole de Dieu. En ce 28<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire nous allions entendre l'Évangile de la guérison des dix lépreux. Le bouquet comptait dix grandes feuilles de fougères pour évoquer ces dix hommes guéris par le Christ. L'assise de la composition reposait sur des branches de laurier devant, et derrière sur du bambou, avec trois fleurs orange qui disaient aussi la présence discrète de l'Esprit qui agit mais qu'on ne voit pas au premier coup d'œil.

Le cœur de la composition recevait trois tiges de lis roses, écho plus discret de la présence de l'Esprit qui se diffracte en plusieurs fleurs. Les lis étaient entourés par huit roses blanches qui disaient la résurrection du Christ. Le matin de Pâques, jour de la Résurrection, est le huitième matin du monde, débordement ou surplus de Création. Ces huit roses venaient des grandes compositions de la solennité de la dédicace de l'église, huit roses de Colombie, fleurs particulièrement nobles.



© abbaye de Tournay

Quant au bouquet de la salle de réunion, où les membres de la Fondation des Monastères travaillaient, il annonçait déjà ce qu'on allait trouver dans l'église. Y figuraient aussi les quatre végétaux, roseau, laurier, fougère et bambou, mais de façon plus modeste. La verticalité toute en transparence du roseau porte notre regard vers le haut, vers les choses d'en haut, vers Dieu. Quoi que nous fassions comme activité, il s'agit de ne pas négliger la verticale qui nous relie à Dieu. Le travail de la Fondation est bien pratique, elle a parlé ici beaucoup de chiffres et d'aménagement de lieux monastiques, mais pour être mieux au service des communautés qui habitent ces lieux et qui sont une école du service du Seigneur.



Au cœur du bouquet figurait un lis rose. Cette fleur donne cinq boutons qui nous permettaient d'évoquer les cinq piliers de la Torah. Ils étaient en quelque sorte entourés de quatre roses blanches qui disaient les quatre Évangiles. Au cœur de la composition une lecture discrète de la Parole de Dieu, Ancien et Nouveau Testament, qui est au cœur de nos vies monastiques : Le roseau et le bambou sont deux végétaux qui poussent de préférence au bord de l'eau, ce qui n'est pas sans évoquer le baptême, baptême de Jésus lui-même et le nôtre à sa suite, un bain d'eau qu'une parole accompagne. Les fougères font la transition entre la verticale et l'assise avec les branches de bambou qui multiplient les directions possibles du regard, tout en gardant quelques axes significatifs. La couleur que liturgiquement nous voyons au troisième dimanche de l'aveil évoque la joie en attente de celle qui éclate pour la solennité de l'Incarnation du Christ. Le blanc, c'est la joie totale, la couleur parfaite, la lumière éclatante du matin de Pâques et, de façon plus modeste, la joie de ces lépreux dont l'Évangile nous dit la guérison en *Lc 17, 11-19*. Ils peuvent être dans la joie parce que la Résurrection du Christ est promise ou déjà là, à travers leur guérison.

Dans chacun des bouquets ont été utilisés quatre végétaux différents : roseau, fougère, laurier, et bambou. Quatre éléments qui peuvent aisément résonner avec les quatre Évangiles mais aussi avec les quatre points cardinaux du monde ou de la Création, si on porte sur eux un regard biblique.

*Frère Martin Viven  
frère hôtelier*

PS : on pourra retrouver d'autres vues sur la page « art floral » du site de l'abbaye :  
<http://www.abbaye-tournay.com/activites/art-floral/>

*Patrimoine inexploité, bâtiments inoccupés, communautés fragilisées, bien des monastères ont senti le besoin de réfléchir à une nouvelle façon d'occuper leur espace. À l'issue du conseil d'administration de la Fondation, administrateurs et intervenants extérieurs ont présenté sur ce thème des réalisations ou des projets très divers, sans en négliger la dimension spirituelle. En voici une synthèse, destinée à accompagner la réflexion que d'autres communautés sont peut-être en train de mener.*

## HABITAT ET HABITANTS À TOURNAY

---

Par Dom Joël CHAUVELOT, abbé de Notre Dame de Tournay

Pour saint Benoît le monastère est d'abord « la Maison de Dieu » ! De ce postulat qui est un acte de foi, il tire un certain nombre de conséquences quant à l'architecture des bâtiments et à l'organisation des différentes activités des moines.

Si le monastère est bien la « Maison de Dieu » avant d'être la maison des moines, nous savons par l'Écriture combien ce constat est empreint de gravité. Il suffit alors de méditer quelques-uns des textes proposés par la liturgie de la dédicace d'une église : « Serait-il donc possible que Dieu habite sur la terre ? » interroge Salomon qui ajoute : « Les cieux et les hauteurs des cieux ne peuvent Te contenir, encore moins ce Temple que j'ai construit. » (*1 Rois*, 8)

En Jésus-Christ, Dieu a décidé d'habiter chez les hommes. « Il a planté sa tente parmi nous », dit le prologue de l'Évangile selon saint Jean, réalisant la prophétie d'Ezéchiel : « Fils d'homme, c'est ici le lieu de mon trône, j'y habiterai au milieu des fils d'Israël pour toujours. » (*Ez 43*)

Nous savons le développement dans le Nouveau Testament et les écrits apostoliques, pris par le thème de la *maison* ou de la *demeure*, bref, de l'habitation : « Nous ne sommes plus des étrangers ni des gens de passage, nous sommes citoyens du peuple saint, membres de la famille de Dieu car nous avons été intégrés dans la construction qui a pour

fondations les apôtres et les prophètes et la pierre angulaire, c'est le Christ lui-même. » « Nous sommes des éléments de la construction pour devenir par l'Esprit-Saint la demeure de Dieu. » (*Eph 2*)

Pour la réflexion qui nous mobilise, nous pouvons alors garder deux consignes laissées par la Parole de Dieu : celle du Psaume 126 : « Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain ». Au fond, quelle maison construisons-nous ? Maison de prière ? Maison de pierre ? Communauté de pierres vivantes ? Et celle de saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens : « Que chacun prenne garde à la façon dont il construit » !

En racontant brièvement quelques points de l'histoire de la communauté de Tournay, force sera de constater que, depuis les origines, la communauté a été confrontée au rapport habitat / habitants.

## **1. La fondation de Madiran**

Il y a *d'abord* un habitat ! Dans les années 1930, un prieuré clunisien du XI<sup>e</sup> siècle est mis à disposition par ses propriétaires pour qu'y renaisse la vie monastique. Bien des contraintes s'imposent :

- un habitat relativement étroit et sans extension possible
- pas de terrain disponible à proximité
- pas d'église, sinon celle de la paroisse, de l'autre côté de la rue
- des bâtiments presque en plein village

De ces contraintes la communauté s'est affranchie mais assez vite l'habitat s'est révélé insuffisant et inadapté, entraînant des conditions de vie assez précaires : promiscuité en interne et absence d'environnement propice à la vie monastique cénobitique.

S'est alors posée une question qui n'a pas de solution unique : vaut-il mieux qu'une communauté construise et aménage son habitat ou qu'elle trouve un habitat déjà existant qu'elle habitera au mieux de ses besoins ? D'autres exemples récents pourraient être donnés.

## **2. Le transfert de la communauté et la construction de Tournay**

Les raisons du transfert dans les années 1950 sont multiples et complexes et si la question de l'habitat n'a peut-être pas été déterminante, elle a eu son importance. Une fois un terrain trouvé et une habitation

déjà existante pour les sœurs (l'abbaye d'Ozon, transférée dans les années 1990 au Pesquié dans l'Ariège), il fallait trouver un terrain à proximité pour les frères...

Le terrain fut trouvé à Tournay, dans la boucle de l'Arros, zone inondable et qui le restera selon la classification de l'IGN ; en effet, l'Arros à Tournay reste un « torrent de montagne » en raison de la proximité de sa source. Elle ne devient « rivière » que quelques villages plus loin. Des inondations, la communauté en a connu plusieurs dont deux vraiment dramatiques en 1973 et 1978 !

Les constructions s'étalèrent entre 1952 et 1964 ! C'est, en France, la période de la reconstruction après la guerre. L'architecte est précisément celui qui est en charge de la reconstruction dans le département des Hautes-Pyrénées. Le choix des matériaux (pierre et béton) est celui d'une époque. On se préoccupe peu d'isolation thermique ou phonique. La construction est prévue pour 60 moines, avec une extension possible à 80... Aujourd'hui nous sommes une vingtaine !



Les circonstances tant intérieures (croissance limitée de la communauté, départ en fondation de plusieurs frères au Brésil, fermeture de l'alumnat) qu'extérieures (coût de la construction, prise en compte des évolutions dans l'Église et la société) laissèrent inachevée la construction. Concrètement, il manque la quatrième aile du cloître ! D'un côté, c'est une bénédiction avec moins de toitures à entretenir et d'entretien, mais c'est aussi et ce restera un manque : n'ont jamais été construites la bibliothèque et l'infirmerie pourtant prévues dans le plan initial de l'architecte. Par conséquent la bibliothèque occupe un deuxième étage au départ prévu pour des cellules et l'infirmerie un espace qui n'a pas été prévu comme tel, ce qui n'est pas sans incidence quant aux normes à respecter !



© *abbaye de Tournay*

D'autres constructions de la même époque ont connu la même mésaventure, comme l'abbaye de Landévennec dont le réfectoire n'a jamais été construit, suite à la réduction des plans de construction !

### 3. Depuis l'an 2000

La question devenait cruciale : quel juste rapport entre habitat et habitants ?

L'habitat devenait « trop grand ». Conçu pour 60 moines, il abrite aujourd'hui une vingtaine de moines. Maison énergivore, ô combien ! Une analyse économique montre que « l'habitat » coûte cher en dessous de 25 habitants. Voilà qui n'est pas sans conséquence sur le budget ordinaire de la communauté.

En 2002, à l'occasion des cinquante ans de présence de la communauté à Tournay, la décision a été prise par les frères, après de nombreuses discussions, de rester en ce lieu. Déjà en 1998, parce qu'il y avait urgence, des travaux avaient été entrepris pour améliorer l'accueil des hôtes. Choix de simplicité dans les lieux existants ! Évidemment pas question de construire une hôtellerie dotée d'un certain confort. Mais ce choix a ses limites : toutes les chambres sont à l'étage, sans ascenseur. Aujourd'hui, quand nous accueillons des retraités de prêtres dont l'âge moyen est certain, nos conditions d'accueil deviennent une limite voire un obstacle.



D'autres gros travaux ont été entrepris :

En 2004-2005, aménagement de notre église ! Après sept années de discussion, un projet a réuni un réel consensus. Le concept de l'architecte, « faire une petite église dans la grande », continue de recevoir l'adhésion des frères et de nos hôtes. Pas question d'oublier que le monastère est vraiment d'abord la Maison de Dieu.

En 2007-2008, réhabilitation de notre atelier de confiserie. Des mises aux normes s'avéraient indispensables ; le débat communautaire n'a pas été facile mais, là encore, malgré quelques oppositions, un projet a réuni un consensus. Les résultats sont là.

En 2011, réaménagement du rez-de-chaussée de l'aile ouest où se déroule la vie des frères. Dans le plan d'origine, la cuisine était installée en sous-sol. Le risque d'inondation, après les catastrophes de 1973 et 1978, invitait à mettre tout le sous-sol hors d'eau. Aussi, pour ne pas avoir à construire une cuisine, le choix a été fait de réduire notre réfectoire pour installer la cuisine et ses dépendances dans une partie de ce rez-de-chaussée. Là encore, résistances et critiques n'ont pas manqué. À l'usage, il semble que l'aspect pratique l'a emporté et les conditions de travail pour les cuisiniers sont incomparables. Or les frères, comme les hôtes, continuent de manger trois fois par jour...



S'ajoutèrent d'autres gros travaux comme la réfection de toutes les toitures et le changement des fenêtres (en double vitrage) de tous les lieux où habitent et travaillent les frères et les hôtes. L'incidence budgétaire n'est pas négligeable. Et d'autres travaux restent à faire, pour poursuivre ce qui a été entrepris.

En conclusion, le rapport « habitat / habitants » peut être abordé de bien d'autres manières. C'est ce que d'autres témoins d'expériences récemment vécues ont à raconter.

*Abbaye Notre-Dame  
65190 Tournay  
contact@abbaye-tournay.com  
www.abbaye-tournay.com*





# LES CISTERCIENNES DU VAL D'IGNY

---

Par Dom Guillaume JEDRZEJCZAK, o.c.s.o.

L'union des communautés de Belval (62), la Grâce-Dieu (25), Igny (51) et Ubexy (88), qui a abouti à la naissance de la nouvelle communauté cistercienne de Notre-Dame du Val d'Igny, est le fruit d'un processus qui s'est déroulé en plusieurs étapes et qui a pris du temps. En effet, depuis de nombreuses années, chacune de ces communautés avait commencé un travail de réflexion pour envisager l'avenir, parfois avec le soutien d'une commission d'aide. Mais, au bout d'un certain temps, il est apparu qu'il fallait passer à une dimension plus large.

C'est ainsi qu'en février 2006, lors d'une rencontre autour de Dom Bernardo, abbé général OCSO, il a été décidé de travailler ensemble. Des questionnaires ont été envoyés aux diverses communautés, en précisant chaque fois de manière plus précise quels étaient les attentes et les désirs, mais aussi les craintes et les limites posées par les communautés. Peu à peu, il est apparu que les communautés n'envisageaient pas de pouvoir continuer seules. L'idée d'unir les forces vives des diverses communautés d'une part, et d'autre part de permettre aux anciennes de vivre sereinement leur vieillesse dans un cadre monastique, a conduit les communautés à choisir la solution d'un regroupement dans le monastère de l'une des quatre communautés. (La communauté d'Altbronn, qui avait participé au processus depuis le début, a décidé de se retirer et de déménager dans un lieu plus adapté.)

Si le processus de discernement a pris deux années (2006-2007), il a fallu encore une année pour qu'une décision canonique puisse être prise et approuvée par le chapitre général OCSO et le Saint-Siège.

Le monastère d'Igny, qui avait été choisi pour accueillir les sœurs, nécessitait cependant de gros travaux d'aménagement. Il a alors été décidé que, durant ces travaux, un petit groupe de sœurs plus jeunes resterait sur place, à l'hôtellerie, tandis que les autres sœurs iraient soit à Belval, soit à Laval, soit dans des maisons de repos proches d'Igny. Le but de cette décision était double : pour le groupe des sœurs plus jeunes restées à Igny, il s'agissait, tout en suivant les travaux à Igny et en maintenant l'activité économique de la chocolaterie, d'expérimenter une

nouvelle liturgie et une vie fraternelle plus simple. Pour le groupe des sœurs plus anciennes, il s'agissait de créer de nouveaux liens et de faciliter l'intégration de sœurs issues de communautés différentes.

Dans l'un et l'autre cas, on peut dire que le but a été largement atteint, grâce à la souplesse, à la bonne volonté et à l'humour des sœurs et de leurs supérieures. Le résultat a dépassé les espérances et les sœurs sont heureuses. Deux professions solennelles et l'arrivée d'une nouvelle vocation les ont confirmées dans ce choix de refondation.

Aujourd'hui, les sœurs anciennes sont prises en charge dans une petite unité de vie par du personnel laïc. Elles sont proches de la communauté et peuvent profiter de la liturgie et de la vie communautaire. Les sœurs plus jeunes ont retrouvé un rythme de vie et de travail normal, tout en étant proches de leurs sœurs plus anciennes.

L'accompagnement des communautés par d'autres supérieur(e)s de l'Ordre, la nomination d'une supérieure venant de l'extérieur, la rénovation des lieux, une liturgie complètement renouvelée, des lieux de vie adaptés aux personnes, mais surtout la volonté de vivre et d'aller de l'avant, ont été des facteurs déterminants dans le succès d'une entreprise jugée parfois un peu folle ! Le bonheur des sœurs qui vivent aujourd'hui au Val d'Igny est, pour tous, la plus belle récompense.

*Abbaye Notre-Dame du Val d'Igny  
51170 Arcis-le-Ponsart  
[www.abbaye-ignys.fr](http://www.abbaye-ignys.fr)*



NDLR : Le n° 156 des *Amis des Monastères*, d'octobre 2008, a rendu compte des premières étapes de ce regroupement de monastères. (p.20-23)

# LES DOMINICAINES DE DAX : UNE NOUVELLE NAISSANCE

---

**Par Mère Véronique LAFORÊT,  
supérieure du monastère Saint-Dominique**

L'union des monastères dominicains de Clairefontaine-en-Yvelines (78) et de Dax (40) a commencé par une rude prise de conscience des prieures de ces deux communautés en 1993 : La fin des priorats respectifs approchait. De réelles difficultés surgissaient pour renouveler les charges. Les bâtiments étaient trop grands pour des communautés sans relève et peu fonctionnels pour des sœurs avancées en âge... Une réflexion communautaire s'engagea et l'on décida de « faire quelque chose ensemble », même si l'on se demandait si un regroupement ne risquait pas d'alourdir la vie au quotidien.

Le monastère de Dax est choisi comme lieu de regroupement. On vend Clairefontaine et on restructure Dax pour accueillir toutes les sœurs. Les différentes étapes de « fondation » se succèdent... Le travail de deuil de part et d'autre s'inscrit dans une perspective de vie permettant un nouveau dynamisme.

Finalement, le 20 avril 1996, 27 sœurs se rassemblent à Dax. Depuis, deux monastères ont rejoint la nouvelle communauté ainsi que des sœurs d'autres monastères. En 2000 nous étions 39 ; en 2013, nous sommes 28.

Matériellement les fonctions communautaires (une sœur au lieu de quatre !) et les charges financières (un seul lieu) se sont trouvées allégées.



© monastère Saint  
Dominique. Dax.

Mais surtout, quelle chance de conversion que cette désinstallation et cette nouveauté !

Pour certaines, cette union peut être comparée à une nouvelle naissance : ayant peu d'histoire commune, on s'est accueillie chacune comme l'on est. Il a fallu réapprendre à marcher au rythme des autres, alors qu'on marchait au rythme de sa propre communauté.

La mise en commun des relations de chaque monastère a été un enrichissement humain et apostolique. Grâce à l'apport de chaque communauté, la liturgie a gagné en qualité. Ainsi par la liturgie et par l'accueil, Dax a connu alors un nouveau rayonnement : nouvelles formes de rencontres, d'échanges et de réflexions tant communautaires qu'avec des groupes venant de l'extérieur.

Aujourd'hui les sœurs sont encore très actives, mais que sera l'avenir ? Nous ne sommes pas au bout de cette aventure commencée il y a près de 18 ans ! Nous restons ouvertes et continuons à porter la Mission de l'Ordre en Fédération avec les autres monastères.

Le dimanche 15 décembre 2013, nous avons fêté les 150 ans de la fondation de ce monastère de Dax : que l'élan des commencements et des recommencements y demeure !

*Monastère Saint Dominique  
62 rue Gambetta 40100 Dax  
dax@dominicaines.org  
www.dax.dominicaines.org*



© monastère Saint Dominique. Dax.

NDLR : on pourra lire l'article détaillé, consacré en son temps à ce regroupement, dans le n°156 des *Amis des Monastères* d'octobre 2008 (p.9 et sq). Il est consultable sur le site [www.fondationdesmonasteres.org/](http://www.fondationdesmonasteres.org/) archives revue.

# LE JARDIN DES BÉNÉDICTINES DE L'ABBAYE SAINT-LOUIS DU TEMPLE À LIMON, VAUHALLAN

---

*Les Jardins de Cocagne* sont des jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle. À travers la production et la distribution de légumes biologiques à des adhérents-consommateurs, sous forme de paniers hebdomadaires, ces jardins permettent à des adultes en difficulté de retrouver un emploi et de (re)construire un projet personnel.

Les bénédictines de Limon ont signé un partenariat avec cette association. Voici comment chaque partie décrit le projet.

**Extrait de *l'Arrosoir* n°25,  
publication des Jardins de Cocagne (hiver 2012) :**  
*(avec l'autorisation de J.G.Henckel, directeur de la publication)*

Ça commence par une vue à vous couper le souffle. En empruntant la petite route qui mène au Jardin de Cocagne de Limon, on voit se rapprocher l'imposante et surtout splendide abbaye bénédictine Saint-Louis-du-Temple qui jouxte le jeune Jardin de Cocagne. Pas seulement voisines, l'abbaye et ses pensionnaires sont propriétaires des 14 ha de terres environnantes que le Jardin a vocation, à terme, à exploiter dans leur intégralité. L'objectif : reprendre l'activité que les soeurs ont dû interrompre, faute de main-d'oeuvre, au début des années 2000. Belle initiative, contribuant à sauvegarder et à renforcer l'agriculture biologique sur ce territoire francilien en forte mutation. Situé dans le hameau de Limon, en zone classée de la Vallée de la Bièvre, le Jardin de Cocagne fait, en effet, partie intégrante des 2624 ha de Surface Agricole Utile du Plateau de Saclay, dans un futur îlot agricole sanctuarisé par la loi relative au Grand Paris.

Pour l'heure, l'équipe encadrante, composée d'un directeur, d'un chef de culture et d'une accompagnatrice socio-professionnelle, accompagne la toute première équipe de jardiniers, qui exploite, en cette année de démarrage, 1 des 14 ha de terres. Ensemble, ils redonnent vie aux

lieux depuis le printemps 2012. La mise en culture progressive de l'ensemble des 14 ha doit servir de terrain d'expérimentation pour la modélisation d'un Jardin de Cocagne à grande échelle, capable de produire 800 paniers par semaine.

Pilier du projet de futur site national « Maison Cocagne », il est prévu d'en faire le jardin d'application et de formation des futurs encadrants techniques et porteurs de projets de nouveaux Jardins de Cocagne. Déjà l'objet de nombreuses visites en raison de sa situation d'exception, le jardin n'a pas fini de voir défiler du monde.

Salariés en insertion : 8 (12 à terme)

Adhérents-consommateurs : 150 en 2013 (800 à terme)

Tél. : 0169413794

[www.reseaucocagne.asso.fr](http://www.reseaucocagne.asso.fr)



### Étapes sur le chemin

*Par Mère Marie-Béatrice Rétif, abbesse, et sœur Claire-Marie*

Le premier coup de bêche : une rencontre, fin mars 2009, après un message envoyé par un ami de la communauté au courant de nos réflexions. Il nous présente le réseau Cocagne et termine ainsi : « je pense que votre ferme conviendrait assez idéalement ». Il organise la première rencontre au grand parloir de l'abbaye.

Cette rencontre a été comme une graine semée en terre, qui vite a germé. Ensuite il y a eu du travail, il y a eu de la patience... beaucoup de travail, beaucoup de patience... quelques ornières, mais surtout beaucoup de joie et de lumière, un vent d'amitié chassant les nuages.

Beaucoup se sont enthousiasmés pour le projet, nombreux sont ceux qui y ont apporté leur contribution, dans notre entourage, mais aussi parmi les acteurs du plateau de Saclay et dans les Fondations. Sans eux tous, sans quelques-uns en particulier, ce projet n'aurait pas vu le jour. Nous n'avons pas de nom à citer mais une immense reconnaissance...

La petite graine est devenue jeune pousse. Nous ne savions pas trop comment, mais peu à peu elle a trouvé son espace, elle a pris sa place dans « l'ancienne ferme » et aux alentours, elle est devenue une « Maison Cocagne » qui abritera à terme un « Jardin de Cocagne », le « Réseau national », le centre de formation et un restaurant bio.

Le bail a été signé... le jour de la sainte Scholastique, 10 février 2012 ! La même année a vu arriver le directeur, l'encadrant technique, l'encadrant social et, en juin 2012, les premiers jardiniers. Des fenêtres de l'abbaye, nous observions... Peu à peu la ferme a repris de l'activité, changé d'aspect : finies les mauvaises herbes envahissantes ; les champs se sont couverts de plantes maraîchères... Et nous avons goûté et apprécié les premiers navets !

Tout au long de ces années, se sont succédé des réunions au sujet de l'eau, de la terre, des aménagements, des constructions ; de nombreux partenaires de Cocagne sont venus visiter, admirer... et surtout adhérer au projet, donnant de leur temps, de leur ressources, de leurs compétences. Et puis ce furent les premiers adhérents-consommateurs et, en septembre 2013, la distribution des premiers paniers.



© abbaye Saint-Louis du Temple

3 octobre 2013 : un rendez-vous un peu particulier. Pas vraiment la pose de la première pierre, puisque la construction du bâtiment agricole est déjà bien avancée. Non, mais un rendez-vous qui a réuni tous ceux qui, depuis le début, ont cru en ce projet. Une étape pour se réjouir et se dire qu'il reste du chemin à faire ensemble !

Alors c'est avec joie que nous avons traversé, presque en procession, notre ancienne ferme, les nouvelles serres, pour arriver sous la magnifique charpente du bâtiment.



© abbaye Saint-Louis du Temple

Les lieux avaient été aménagés : écran, projecteur, pupitre... et plaque à dévoiler. Les paroles échangées, des remerciements, des encouragements, ont bien montré l'attention des divers partenaires au projet et à la vie de notre communauté. Oui, chacun à sa manière a mis en lumière ce qui fait l'inouï et la force du projet : un ensemble de partenaires, publics ou privés, importants ou plus modestes, un ensemble de relations, un respect de chacun et surtout le fait que chacun, à sa place, a pu donner le meilleur et être reconnu.



Un temps d'échanges a conclu ce temps fort autour de très belles tables garnies des productions de la « Planète Sésame », entreprise d'insertion également membre du Réseau Cocagne. Ensuite la communauté a pris le chemin du retour, dans la joie de cette renaissance d'un lieu qui nous est cher !

### **Il y eut une ferme, il y a un jardin**

Il y a un lieu,  
ce lieu,  
et des temps pour ce lieu.

Il y eut une ferme,  
un long temps d'activité : plusieurs générations de soeurs y ont travaillé  
pour faire vivre la communauté.

Il y eut un temps où nos forces manquèrent,  
un temps de silence qui, peu à peu, recouvrit ce lieu,  
un temps un peu sombre.

Il y eut un temps de questionnement :  
Jardin de Cocagne : qu'est-ce que c'est ?

Il y eut un temps pour la rencontre,  
un temps de découverte,  
de partage de ce qui nous fait vivre dans nos diversités,  
mais unis dans le service de l'humain,  
en toutes ses dimensions d'être et de vie.

Il y eut un temps pour franchir des étapes,  
faire que le projet prenne corps.

Aujourd'hui,  
Il y a un jardin,  
il y a du travail, de l'espoir, de la solidarité,  
plein de projets encore.

Tout va pousser, tout va se développer,  
dans les champs, dans les bâtiments,  
et surtout en chaque personne.  
Et pour cela, il faut cultiver, côte à côte, tout ce qui nourrit et fait grandir l'être humain.

*Soeur Marie-Béatrice, OSB,  
abbesse de la communauté de Limon Vauballan,  
3 octobre 2013*



# LES BÉNÉDICTINES DE VANVES EN RE-FONDATION

---

**Par Mère Marie-Madeleine Caseau,  
prieure du monastère Sainte-Bathilde**

## **Des briques au coeur**

Voilà plus de dix ans que la communauté de Vanves est en route. À la suite d'une série de décès, de maladies, une prise de conscience s'est faite en congrégation. Il était urgent de se pencher sur notre monastère-source, de décider ensemble de son avenir. La communauté du prieuré Sainte-Bathilde, locataire de l'association propriétaire, devenait incapable, à court terme, de faire face à l'entretien des bâtiments, des « **briques** » et, à moyen terme, à la vie tout court, et de garder son **coeur** vivant ! Après un audit bien mené par une sœur xavière, le chapitre général de 2003 a désiré maintenir la vie à Vanves et a donné mission à quelques sœurs venant de cinq de nos communautés, de chercher des pistes tous azimuts. Ce « **noyau** » s'est mis en route, vivant une semaine par mois à Vanves, devenant « **l'Alliance** » au cours de l'année 2005.

## **De l'Alliance à Simon de Cyrène**

Cette deuxième étape ne fut pas des moindres : temps de marche à vue, de rencontres sur Paris avec telle communauté, tel organisme, temps de réflexion avec la communauté, projets avec l'AIM<sup>1</sup>, soutien de notre évêque, Mgr Daucourt, enfin forum de 2006 qui rassembla toutes les associations susceptibles d'être intéressées par le lieu, sans oublier le profond désir d'une relance et d'une alliance porté par la communauté... Marche à tâtons à laquelle chacune des sœurs a pu participer à sa mesure.

Pendant ce temps se fit une rencontre décisive, en septembre 2006, avec Laurent de Cherisey, porteur d'un projet ambitieux pour les personnes vivant un handicap suite à un accident. Sur le mode de l'Arche de Jean Vanier, il s'agissait de créer des lieux de vie portés par la Bonne Nouvelle du salut, lieux animés par les résidents et les assistants.

---

(1) AIM, Alliance Inter Monastères.

Nos locaux trop grands pour la communauté ont paru intéressants et une longue étude a commencé, avec réalisme et conviction. Chacun avait le désir d'aboutir, dans l'idée d'une alliance spirituelle profonde, mais sans aucun autre lien. Un pari qui demandera beaucoup de patience, de rencontres, de négociations à divers niveaux, de prière aussi pour discerner le possible sur chaque point : la vente ou la location, quelles parties, quelles conciliations financières possibles, quelles clauses de vente, sans compter les expertises, les Bâtiments de France et les normes de sécurité. Ce vrai parcours du combattant a mobilisé le bureau de notre association, son président et une équipe de sœurs décidées, soutenues par la communauté et la congrégation. La promesse de vente avec l'association Simon de Cyrène, la vente et, dès le début des travaux, la séparation des lieux ont apporté un dynamisme réel. Pendant ce temps, une visite canonique donnait à la communauté un statut spécial, lui permettant de continuer la route jusqu'au chapitre général de 2010.



© prieuré Sainte-Bathilde - Vanves

### Une étape majeure : le Studium Jean XXIII

Ce double travail, celui des briques à restaurer et à réaménager, celui des pierres vivantes portant le désir de maintenir une communauté en ce lieu, avait été engagé dès 2005 avec l'AIM, (fondé en ce monastère et faisant corps avec lui) autour d'un projet, celui de créer dans une aile un centre d'hébergement pour des moniales étudiantes étrangères prises en charge par l'AIM. Ces jeunes sœurs partageraient les repas, la prière, seraient soutenues par la communauté et suivraient des cours à Paris. L'étage du noviciat fut finalement retenu après bien des recherches.

Un gros chantier commença pour réhabiliter dix chambres et une grande salle de travail. Une convention fut signée pour dix ans entre



*Premières étudiantes du centre Jean XXIII  
2007*

l'AIM et l'association. En 2006, personne ne pouvait prévoir l'avenir : ce fut une solution de sagesse qui a permis un engagement juste des deux parties concernées. L'AIM a pris en charge la totalité des travaux et les a suivis. Les sœurs ont alors commencé les premiers déménagements qui resteront inoubliables, tel l'atelier de sœur M. Boniface. Ce fut un grand élan de générosité, très motivée par

Mère Lazare, prieure, qui savait bien les enjeux d'un tel renoncement. Cette étape fut un vrai chemin pascal qui donnait confiance en montrant que les ressources humaines de la communauté étaient suffisantes pour une telle évolution.

## Aujourd'hui

Depuis l'Avent 2010, la communauté s'est restructurée **dans ses murs** - réaménageant les lieux restants après concertation et dialogue- et **par ses pierres vivantes**, grâce à la solidarité de nos monastères. Des sœurs ont été envoyées pour donner un nouvel essor. Le défi est grand de refonder une communauté constituée de sœurs venant d'horizons différents, d'adapter au lieu et au temps un style de vie simple et sobre, en lien avec le diocèse et avec Simon de Cyrène, d'offrir au cœur de la ville une halte spirituelle et de trouver un gage-pain stable. Nos briques chantent aujourd'hui et désirent chanter toujours. Gageons sur le Seigneur, l'Hôte du monastère, Maison de Dieu !



*Prieuré Sainte-Bathilde  
7 rue d'Issy - 92170 Vanves  
monastere-vanves@wanadoo.fr  
www.benedictines-ste-bathilde.fr*

© prieuré Sainte-Bathilde - Vanves

# LE RENOUVEAU DU CARMEL DE NIORT : UN TRANSFERT À HAUT RISQUE

---

**Par sœur Rose-Marie Guyonneau, ancienne prieure,  
et Alain Fauveau<sup>1</sup>**

Lors d'un chapitre de juin 2006, la communauté des carmélites de Niort a décidé à l'unanimité de transférer le carmel sur un nouveau site, projet ambitieux comportant la construction d'un nouveau monastère financé *a priori* par la vente de celui qui datait du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette décision, prise après une longue réflexion, était motivée par la diminution progressive des effectifs, l'âge moyen des religieuses, l'énergie et les moyens à dépenser pour entretenir un monastère devenu trop vaste, l'absence de confort minimum... En fait, à la question de savoir s'il fallait sauver le monastère ou sauver la communauté, les carmélites de Niort ont décidé ce jour-là de sauver les deux !

Le nouveau monastère implanté à Bessines a été inauguré le 21 novembre 2009 par Mgr Rouet archevêque de Poitiers. L'ancien a été vendu en décembre 2009, mais ce n'est qu'en février 2011 après la vente du parc, que l'opération de transfert du carmel s'est réellement achevée. Quant à l'ancien monastère, rénové par la réalisation d'appartements et transformé par la construction d'une résidence de service dans le parc, il a rouvert ses portes en 2013 pour accueillir de nouveaux occupants satisfaits d'habiter dans ce « *lieu de mémoire* ». L'avenir de la chapelle, cédée en même temps que le monastère, reste encore à préciser.

Le marché de l'immobilier étant florissant en 2006, entreprendre la construction d'un nouveau monastère était une opportunité à saisir. Et pourtant les difficultés à résoudre ont été nombreuses pour les raisons principales suivantes : l'attachement des religieuses à un cadre chargé d'histoire, les contraintes administratives, légales et techniques, les effets de la crise économique, les difficultés inhérentes à la conduite même du projet... L'opération qui se présentait bien au départ, s'est avérée risquée à tel point qu'elle a même manqué être arrêtée, voire abandonnée

---

(1) Laïc très engagé auprès de la communauté.

à plusieurs occasions. Elle a cependant été menée à bien par une communauté confiante et motivée qui a profité de l'aide et du soutien d'autres communautés ou de laïcs. Ce fut, en fait, une expérience enrichissante pour tous et même riche d'enseignements.

### **L'attachement à un cadre chargé d'histoire**

En 2006, le carmel de Niort, bâti entre 1859 et 1868, représentait avec ses 4500 m<sup>2</sup> de surface implantés dans un parc de 2 ha environ, un ensemble harmonieux, bien construit et régulièrement entretenu, sur un emplacement bien situé à proximité immédiate du centre de la ville. Un ensemble immobilier intéressant pour un promoteur imaginatif, et même potentiellement de grande valeur d'après l'évaluation effectuée par un cabinet parisien en 2006.



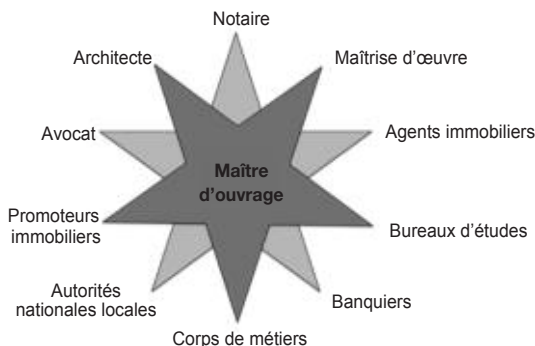
*Le monastère des carmélites de Niort  
© carmel de Besines*

Après 150 ans de présence dans un lieu qu'elles avaient fait construire et aménager, les carmélites devaient avoir de sérieuses raisons pour le quitter et laisser les souvenirs qu'elles y avaient. Des décisions pas toujours faciles ont donc été nécessaires pour sélectionner ce qu'il fallait conserver et transporter sur le nouveau site de dimension plus réduite. Une attention particulière a été apportée au transfert du cimetière communautaire et aux objets et vêtements liturgiques ou œuvres d'art à conserver ou à sauvegarder.

### **Les contraintes techniques, administratives et légales**

Le carmel, en tant que client et donc maître d'ouvrage du projet, s'est trouvé au centre d'un réseau de correspondants compétents dans les domaines ou métiers les plus variés avec lesquels il a été nécessaire d'échanger, de négocier, de passer des marchés et de prendre les décisions engageant l'avenir.

*Le réseau de relations  
du maître d'ouvrage*



Sur le plan technique, dans un projet de cette importance, l'architecte a naturellement un rôle prépondérant mais il ne doit pas pour autant se substituer au maître d'ouvrage.

Toute opération immobilière implique par ailleurs un ensemble de formalités administratives et légales qui sont généralement compliquées, longues à régler et naturellement onéreuses.

La communauté n'avait d'abord jamais demandé la reconnaissance légale. Cette décision avait eu au moins deux conséquences majeures : l'exil forcé de la communauté en Belgique au début du <sup>xx</sup> siècle et la nécessité de confier la gestion des biens immobiliers de la communauté d'abord à une société anonyme en 1927 puis à une association créée en 1969 sous statut de la loi de 1901. La décision de transférer le carmel sur un autre site a donc nécessité de prendre dès 2006 les mesures nécessaires pour redonner à la communauté son autonomie par l'établissement d'une demande de reconnaissance légale. Le dossier a été adressé au bureau des Cultes du Ministère de l'Intérieur en début d'année 2007 et la reconnaissance légale a été obtenue en avril 2008. Au delà de l'aspect purement administratif, l'absence de reconnaissance légale a entraîné des difficultés supplémentaires lors de l'achat du nouveau terrain à Bessines en 2007 et des coûts supplémentaires non négligeables lors de la dévolution des biens de l'association au moment de sa dissolution, à la communauté légalement reconnue.

Ont dû également être gérées les difficultés concernant l'évolution des statuts de la communauté (dissolution de l'association), le projet de construction (achat de terrain, permis de construire, contact avec les mairies, géomètre et autres organismes de contrôle...) et le projet de vente surtout quand il s'agit d'un bien immobilier d'une certaine importance et d'une certaine ancienneté (contraintes de la ville, contraintes du service des monuments historiques, ONF, évaluation des Domaines, enquêtes publiques...).

Les activités administratives ou légales entraînent de nombreuses correspondances et réunions, ainsi que l'élaboration de documents contractuels. Un notaire compétent et réactif est primordial pour régler au mieux ces formalités et un avocat peut être nécessaire pour régler les conflits d'intérêt.

### **Les effets de la crise économique**

L'évaluation en 2006 de l'ensemble immobilier du XIX<sup>e</sup> siècle par un cabinet parisien, permettait d'espérer une opération immobilière sans réelle contrainte financière. En effet, la vente de l'ancien monastère et de son parc, bien situés dans la ville de Niort devait a priori largement couvrir l'achat d'un terrain aux limites de la ville et la construction d'un monastère deux fois plus petit et sans prétention architecturale ou ornementale particulière autres que la facilité d'entretien et d'utilisation.

Mais dès 2007 la crise économique s'est fait sentir dans le secteur de l'immobilier. L'économie générale du projet a été mise en péril puisque la construction à Bessines était totalement subordonnée à la vente du bien de Niort. À titre d'exemple, la meilleure proposition faite par les promoteurs immobiliers pour l'ancien monastère se montait en juillet 2007 à 10 % de l'évaluation du bien effectuée en 2006 ! Dans ces conditions, le projet était tout simplement irréalisable. La consultation fut alors relancée sur une nouvelle base consistant à dissocier la vente du monastère de celle du parc pour tenir compte du fait que la rénovation d'un bâtiment existant et la construction d'un ensemble neuf sont deux métiers différents. Cette solution a permis de remonter le prix de vente à 50% de l'évaluation de 2006.

La relance nécessaire dans la recherche de nouveaux promoteurs a remis en cause le planning général de l'opération en termes de financement. Il n'était plus possible de compter sur la disponibilité d'une partie du produit de la vente de l'ancien monastère pour financer les études initiales du futur monastère et l'achat du nouveau terrain. La recherche de solutions de financement auprès d'organismes comme la Fondation des Monastères, de différentes communautés religieuses, et d'un prêt bancaire difficile à négocier s'est imposée. De 2007 à 2011, le financement a été un souci permanent et récurrent.

La recherche de nouveaux promoteurs intéressés par l'ancien monastère ou par le parc fut une opération particulièrement difficile à partir du



moment où le marché de l'immobilier s'est arrêté en 2008. Les promoteurs nationaux initialement intéressés ont abandonné le projet ; il a fallu traiter avec des promoteurs régionaux, solution a priori plus aléatoire mais qui s'est avérée finalement gagnante. À noter cependant que jusqu'au dernier moment, les deux promoteurs ont tenté de remettre en cause les promesses ou compromis de vente déjà signés et de renégocier, mais sans succès, des diminutions significatives du coût de leur engagement.

La crise a également eu des effets sur la construction du nouveau monastère. Les entreprises soumissionnées, inquiètes pour l'avenir, ont en effet mis au chômage des ouvriers en surnombre ce qui a entraîné un surcroît notable de travail pour la maîtrise d'ouvrage.

### **La conduite du projet**

Le calendrier prévisionnel établi par l'architecte prévoyait un début de phase de conception en septembre 2006, date qui a été respectée, et une livraison du nouveau monastère en décembre 2008. Prévision optimiste et irréaliste. Les promesses de vente devaient dans toute la mesure du possible déboucher sur des actes authentiques au cours de la même période de manière à éviter d'avoir à souscrire un ou des emprunts bancaires. Solution idéale mais utopique.

Les faits en ont décidé autrement : la conception du projet de Bessines a duré six mois de plus et la construction a commencé avec un an de retard. Par ailleurs, comme la recherche de promoteurs intéressés par l'ancien monastère s'est avérée plus difficile que prévue, les promesses ou compromis de vente ont été signés avec un an de retard. Les engagements des promoteurs étant a *priori* sérieux, la consultation et la sélection des entreprises ont été lancées pour permettre un début des travaux dès le mois de juin 2008. Mais remise en cause de son permis de construire en septembre 2008 puis abandon du projet par un promoteur immobilier ou reports successifs d'un autre ont entraîné de nouveaux glissements du calendrier. En conséquence, la construction à Bessines était terminée alors qu'aucun acte authentique de vente n'avait encore été signé pour l'ancien monastère de Niort, entraînant des difficultés majeures de financement des travaux en cours.

La conception et la construction du nouveau monastère ont nécessité une attention suivie de la part de la maîtrise d'ouvrage du projet repré-



sentée naturellement par la prière de la communauté. C'est une responsabilité importante en raison des implications liées aux contrôles à assurer sur le chantier pour vérifier le respect notamment les marchés et l'application des normes de construction et de sécurité. Il est indispensable sur un chantier de cette importance, de prévoir une organisation comportant des réunions de chantier hebdomadaires et de procéder à des revues d'avancement de projet à la fin des étapes majeures. L'absence d'expérience a parfois conduit à des coûts supplémentaires dus à des erreurs de conception ou des points insuffisamment réfléchis.

### **Un projet risqué mais réussi**

L'opération de renouveau du carmel de Niort n'a pas été facile mais le projet a été réussi malgré les difficultés rencontrées. Vendre en pleine crise économique un monastère du XIX<sup>e</sup> siècle pour en construire un autre dans la même région, sans avoir à disperser la communauté pendant les travaux et équilibrer l'opération sur le plan financier, est un exploit incontestable qui mérite d'être souligné.



*Le nouveau carmel à Bessines © carmel de Bessines*

Aujourd'hui, le carmel de Niort est parfaitement intégré dans son nouvel environnement sans pour autant se désintéresser de la restructuration de son ancien monastère. Des contacts ont même été établis avec les promoteurs immobiliers pendant les travaux de réhabilitation ou de construction, et des liens existent aujourd'hui avec les nouveaux habitants de « la Villa Carmel » et de « la résidence des Tilleuls » dont les noms rappellent la destination première ou une caractéristique des lieux. C'est donc le projet dans sa globalité qui a été mené à terme dans des conditions satisfaisantes pour tous les bénéficiaires.



*Niort. Le cloître rénové © carmel de Bessines*

Il est évident que, sans soutien extérieur, le carmel n'aurait pas été en mesure de mener à bien ce projet ambitieux. Sa réussite tient d'abord en partie à l'aide ou à l'assistance de différentes communautés religieuses qui ont donné ou prêté de l'argent pour lancer les travaux ou payer les entreprises en temps utile. La réussite du projet tient aussi à l'aide d'organismes laïcs ou religieux mais aussi à l'aide de sociétés ou de particuliers qui entretiennent des liens étroits avec la communauté. Pendant la période de travaux, de préparation du transfert et d'installation, les activités professionnelles du carmel ont ainsi, par exemple, pu être poursuivies. Cette aide a été aussi d'un grand secours pour fournir notamment une main d'œuvre bénévole lors des opérations de brocante, de transport, de déménagement et d'installation. Un bel exemple de solidarité qui mérite d'être souligné mais qui a aussi permis la réussite de cette reconversion qui ouvre des perspectives pour l'avenir de la communauté.

*Carmel du Mystère Pascal  
16 rue de Bellevue 79000 Bessines [carmel.niort@wanadoo.fr](mailto:carmel.niort@wanadoo.fr)  
[www.carmel.asso.fr/Niort.html](http://www.carmel.asso.fr/Niort.html)*

# L'ABBAYE SAINTE-CROIX DE POITIERS : LA MISE EN VALEUR D'UN PATRIMOINE MATÉRIEL ET SPIRITUEL

---

**Par Mère Martina Ravallault, abbesse**

L'adéquation d'un monastère à ses habitants est fluctuante et onéreuse. Après 40 ans, le nôtre, très fonctionnel pour 40 moniales, ne l'était plus guère pour 15.

Nous avons engagé une réflexion en 2006. Après moult explorations et conseils, nous avons décidé de tirer parti des atouts de nos bâtiments, faciles à transformer et situés sur un site agréable aux portes de la ville, pour mieux l'habiter en resserrant la vie de la communauté autour du cloître et libérer des locaux à exploiter ensuite... Le cahier des charges, dressé après une visite systématique de tous nos espaces, prévoit de réorganiser les lieux au fil des travaux de réfection, pour assurer la sécurité de la communauté actuelle.

Par ailleurs, stimulées par les journées du Patrimoine, nous avons pris conscience de la grande richesse patrimoniale de notre abbaye qui remonte au VI<sup>e</sup> siècle. Un projet s'est alors engagé avec la DRAC, soutenu par un comité de pilotage et un comité scientifique, avec l'appui d'un cabinet de programmation dont la mission est de vérifier la faisabilité et d'accompagner le bon déroulement des travaux, dans la perspective retenue : créer un "*Centre d'interprétation de la vie monastique féminine*". Des liens se sont également tissés avec la communauté d'agglomération de Poitiers, la commune de Saint-Benoît et différents acteurs de la pastorale diocésaine. Une association a été fondée pour porter et faire vivre ce projet au nom de la communauté.

La volonté de celle-ci est claire : pas de musée ! Notre patrimoine n'est pas fait que d'objets, c'est aussi un héritage spirituel qui couvre quatorze siècles. La vie communautaire est un type de vie tout d'abord humaine : aujourd'hui fondée sur la foi au Christ, elle existait avant le christianisme. Cette visée anthropologique sera le fondement du message qu'illustreront ou traduiront des objets significatifs.



*Le pupitre  
de sainte Radegonde*

C'est ainsi que nous projetons d'exposer le pupitre de sainte Radegonde (qui date du VI<sup>e</sup> siècle et qui est le plus ancien meuble de notre pays), une statue de saint Benoît, le *Réveil de Flandrine* de Nassau, petite horloge du XVII<sup>e</sup>, deux tableaux de la même époque, *L'histoire du monde* (sorte de bande dessinée qui relate les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament) et *La réception de la relique de la Croix*, et enfin la relique elle-même, enchâssée dans un émail byzantin.



Il nous faut donc mener de front les travaux de réfection des locaux et la création de ce "parcours" qui occupera 250m<sup>2</sup> (dont 140 étaient jusqu'alors occupés par l'atelier de pains d'autel, transféré dans le quadrilatère occupé par la communauté), auxquels s'ajoutera une boutique de 90m<sup>2</sup> pris sur les parloirs actuels. Les travaux en cours portent sur l'accessibilité aux handicapés du monastère et de l'église. Ensuite il s'agira de déplacer la boutique. Peut-être les travaux seront-ils finis en 2015 si nos finances le permettent.

La Fondation des Monastères suit notre dossier depuis des années ; solliciter régulièrement son avis est pour nous une manière indispensable d'assurer prudence et lucidité dans les différentes étapes de l'aventure toujours en cours...

*Abbaye Sainte-Croix de Poitiers  
86280 Saint-Benoît [abbaye.stecroix@free.fr](mailto:abbaye.stecroix@free.fr)  
[www.abbayesaintecroix.fr](http://www.abbayesaintecroix.fr)*

# LES BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME DE JOUARRE : UN CHEMINEMENT COMMUNAUTAIRE POUR UNE ŒUVRE SOCIALE

---

**Par sœur Christophe Bondry, cellérière**

L'histoire du projet actuel, en partenariat avec le Secours Catholique, prend son origine dans une réflexion communautaire initiée dès 1998 sur notre "équilibre de vie": par des travaux de groupes et des mises en commun animées par un intervenant, nous avons relu tous les grands secteurs de la vie de communauté, notamment l'accueil et l'hospitalité.

À l'époque nous accueillions des hôtes dans trois bâtiments, avec une capacité de plus de 60 lits. Les lieux avaient tous besoin d'une mise aux normes et il nous est apparu que nous ne pourrions pas longtemps maintenir une activité de cette ampleur et sans doute pas non plus financer les travaux de sécurité indispensables dans tous ces espaces.

Venue en 2001 pour une approche un peu globale de la démographie, des moyens financiers et des bâtiments du monastère, sœur Nicole Reille, chanoinesse de Saint-Augustin, experte en questions financières, nous a encouragées à continuer notre réflexion sur une ré-adaptation des espaces à nos moyens.

En 2003-2004, nous avons privilégié des travaux dans notre église – notre premier lieu d'accueil – pour repropotionner les espaces entre la communauté et les hôtes et faciliter l'accessibilité pour tous.

Mais dès 2005, nous avons remis "sur le métier" la question globale de nos lieux. C'est un sujet spécialement sensible chez nous car le monastère, tel que nous le connaissons, a été racheté pied à pied, lot après lot, pendant plus d'un siècle après l'expropriation de la Révolution : nous savons ce qu'il en a coûté aux générations passées de moniales qui nous l'ont légué, (pas seulement en finances mais aussi en privations et en soucis) et nous avons le sentiment d'un héritage précieux à transmettre à notre tour sans le dilapider.

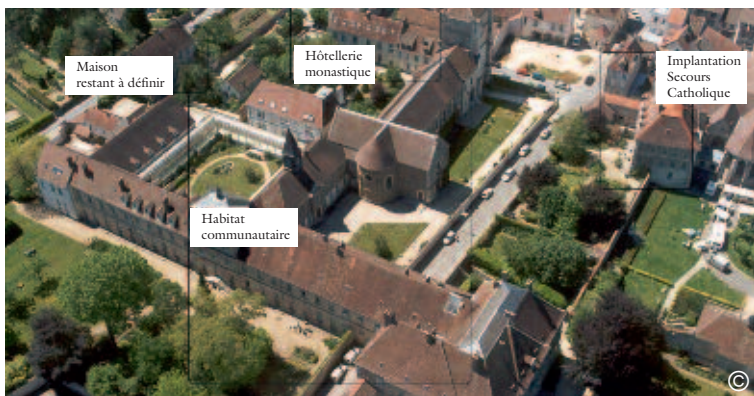
La société Solidarité Patrimoine a réalisé pour nous en 2005 une étude prospective très pertinente avec diverses simulations ainsi que des conseils et des évaluations sur le coût de gestion à prévoir pour les trois lieux d'accueil. Il est ainsi apparu que le pavillon de Thianges, bien qu'étant le plus beau des trois lieux, était celui dont la charge serait la plus lourde et en même temps celui qui était le plus facilement isolable du reste du bâti du monastère.

Nous avons transmis ces résultats aux assemblées générales de nos associations d'amis et de gestion de l'accueil et recueilli leurs réactions, avant de faire procéder par la communauté à un vote d'orientation en juin 2006, sur la recherche de partenaires qui pourraient reprendre le pavillon de Thianges : ce vote fut favorable aux  $\frac{3}{4}$  des voix.

Autant que possible, nous ne souhaitons pas vendre ce bâtiment, pour préserver l'environnement immédiat du monastère. Nous cherchions donc une cession en bail à longue durée. Ni le diocèse ni le département ne se déclara intéressé car nous sommes trop excentrées. Une longue période de recherche débuta alors... avec des pistes qui se fermaient bien souvent, à peine entr'ouvertes : lieu de séminaires d'entreprise (site pas assez prestigieux, sans possibilité de piscine ou de tennis), établissement de l'ordre de Malte (qui en aurait été la seule structure en Ile de France-Est et aurait manqué de moyens de gestion) ou même charmante boutique de broderies et de textiles traditionnels!

Il aura fallu la campagne des élections législatives de 2007 pour que le maire d'une commune voisine, venu nous présenter son programme, s'intéresse à notre proposition, lui qui connaissait le manque cruel de "logements intermédiaires" dans notre canton et la difficulté persistante de l'antenne du Secours Catholique de sa ville à loger les personnes demandeuses d'une aide à la réinsertion.

On procède alors à un nouveau vote communautaire pour avaliser cet accueil d'un nouveau genre à notre porte, qui serait géré par l'association des Cités du Secours Catholique. Il recueille cette fois, en février 2008, la quasi unanimité des voix (sauf une !). La communauté a pris alors conscience que dans le passé, même très ancien, des structures sociales avaient été gérées aux portes du monastère : dans le Haut Moyen Age, pitancerie et truanderie ; au XII<sup>e</sup> siècle, léproserie et Hôtel-Dieu ; et au siècle dernier, dispensaire et petite école. Ce qui se dessinait nous est donc apparu comme une actualisation pour le XXI<sup>e</sup> siècle.



L'étincelle était lancée... mais très vite nous avons su que le Secours Catholique n'avait pas vocation à faire de l'immobilier... Il fallait donc trouver un bailleur social qui puisse signer avec nous et prendre en charge les travaux nécessaires.

Cette fois, c'est le maire de Jouarre qui nous a mis en rapport avec la société de HLM qui gérait un petit immeuble à côté du pavillon de Thianges qu'elle devait rénover. (Nous y avons vu un clin d'œil de la Providence : il s'agit de l'ancien logement du portier de l'abbaye antérieure à la Révolution que les sœurs n'avaient jamais eu l'opportunité de racheter.) Le directeur s'est dit intéressé pour l'inclure dans un projet plus global de "logement social accompagné"<sup>1</sup>.

Alors a commencé l'odyssée de la recherche de fonds auprès des services de l'État, de la région et du département. Nous avons connu le « charme très changeant » des politiques publiques d'aides : affectations, bureaux, objets et donc formulation des dossiers de demande varient d'une année sur l'autre... C'est ainsi qu'il s'est agi d'abord d'une "maison-relais" puis de "logements-soleil" avant d'en arriver à la « pension de famille », tout cela pour la même réalité mais financée différemment ! Pendant quatre longues années, il a fallu incessamment relancer les partenaires pour qu'ils n'enfouissent pas ce dossier trop spécial et trop compliqué... Une petite éclaircie s'est levée quand en mars 2010 nous avons vu s'afficher un permis de construire sur notre grille. Et, à nouveau, la nuit...

Communautairement nous avons mis à profit cette période d'attente en réalisant en 2011, dans un des autres bâtiments, un accueil proprement monastique de 25 chambres, géré par nous-mêmes et bien propor-

(1) Les lieux n'offriront pas un hébergement d'urgence, mais un véritable domicile personnel à des personnes en cours de réinsertion avec des éducateurs et des travailleurs sociaux sur place pour les aider dans leurs papiers et les resocialiser par une animation de vie commune, ouverte sur l'environnement proche.



tionné aux forces vives de la communauté. (Le sort du troisième bâtiment n'est pas encore arrêté.)

Enfin, un dernier avatar surgit en 2012 : à cause du défaut de financement de la région Ile de France, il manquait presque 300 000 €, somme incompressible pour que ce projet social soit jouable, alors même que nous avions accepté, de notre côté, de rallonger la durée du bail de 50 à 55 ans et de diminuer à une valeur symbolique le montant de la redevance annuelle à nous verser en contrepartie (fixé à 5500 € par an !)... C'est au siège du Secours Catholique et spécialement à François Soulage, son président, que nous devons le déblocage de la somme manquante : elle fut prélevée sur un legs fait au profit d'une œuvre au service de l'hébergement des personnes en détresse.

Un légataire inconnu de nous est donc le chaînon final permettant le projet. C'est un beau symbole de la solidarité anonyme rencontrée tout au long de ces années de recherche, au cœur-même des moments les plus désespérants : Des rencontres techniques qui tournent à la confiance, des partenaires qui semblent âpres au gain et qui révèlent tout à coup une très grande sensibilité à la souffrance d'autrui, nous en avons connu beaucoup et nous pouvons attester que, dans le monde du "social", des structures d'Église pourtant bien visibles comme notre monastère sont vraiment perçues et accueillies. Bien plus, nous nous sommes souvent senties tout à fait à l'aise avec ces hommes et femmes pourtant interlocuteurs institutionnels, même si l'un ou l'autre échange fut parfois vigoureux !

Ainsi avons-nous pu enfin, en décembre 2012, signer formellement le bail de 55 ans avec le "Groupe Polylogis", en pleine campagne médiatique sur l'immobilier des congrégations, et le 27 mars 2013 poser symboliquement la "première pierre" du projet, en présence de tous les partenaires. Les travaux battent aujourd'hui leur plein et déjà Mère Abbessse a participé à une première séance de travail de la commission d'affectation des logements, selon le désir que nous en avons exprimé, pour que la communauté puisse évoluer en phase avec les éducateurs et les formateurs qui encadreront sur place les résidents.

Sans doute y aura-t-il des difficultés de voisinage mais nous faisons le pari que ce sera gérable si, de part et d'autre, nous avons le désir de construire une fraternité dans le respect des différences.

*Abbaye Notre-Dame de Jouarre  
6 rue Montmorin 77640 Jouarre  
communaute@abbayejouarre.org  
www.abbayejouarre.org*



# ÉVOLUTIONS ET BILAN SOUS FORME D'INVENTAIRE

---

**Par Dom Hugues Leroy, o.s.b.**

Outre toutes les expériences présentées précédemment, il est intéressant de rappeler ce qu'ont réalisé les bénédictines du Saint-Sacrement de Caen (14), dans les années 1980-1990, sous forme de partenariat avec une EHPAD, les soeurs se déplaçant dans ce qui était préalablement l'hôtellerie ; et plus récemment, le partenariat des bénédictines de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire à Angers (49) avec les grands carmes, pour permettre aux soeurs de demeurer sur place.

Quelques communautés ont réalisé un partenariat avec une autre instance ecclésiale nécessitant une migration de la communauté, qui garde néanmoins une certaine autonomie ; ainsi les bénédictines de Quévy-le-Grand, en Belgique, partant à Liège auprès d'une autre communauté de bénédictines, et plus récemment les bénédictines du Saint-Sacrement de Mas-Grenier (82), quittant leur monastère pour partager la vie des filles de la charité de saint Vincent de Paul à Montolieu (11).

Il faut maintenant évoquer ce qu'on pourrait appeler un partenariat post-mortem, c'est-à-dire la façon de sceller le sort des bâtiments d'une communauté monastique, après la suppression de cette dernière, sa fusion ou son union.

Il est toujours préférable d'effectuer la reprise des bâtiments par une autre communauté religieuse. La communauté du Chemin Neuf s'est ainsi substituée aux trappistes de Notre-Dame des Dombes (01) ou aux bénédictins d'Oosterhout, aux Pays-Bas, aux carmélites d'Aire-sur-Adour (40), aux clarisses de Limoges (87), aux dominicaines de Bouvines (59).

Les bénédictines du Saint-Sacrement d'Ottmarsheim (68) ont été relayées par les serviteurs de Jésus et Marie d'Ourscamp, les bénédictines de Jésus crucifié de Saint-Loup-sur-Aujon (52) par les soeurs de la Sagesse puis très récemment par les adoratrices du Coeur de Jésus ; les carmélites d'Autun (71) ont cédé la place aux soeurs bénédictines de

Notre-Dame de la Compassion, les carmélites de Bagnères de Bigorre (65) ont appelé une nouvelle communauté de carmélites apostoliques de l'Enfant Jésus, polonaises. Le carmel de Bergerac (24) a été loué à la famille missionnaire de Notre-Dame, le carmel de Cholet (49) a été vendu aux franciscains, le carmel de Clamart (92) vendu aux soeurs de la Sagesse pour leur noviciat francophone.

Les travailleuses missionnaires de l'Immaculée ont repris le carmel de Notre-Dame-de-Liesse (02), ainsi que l'abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu (25). Le monastère des clarisses d'Azille (11) a été vendu aux chanoinesses de la Mère de Dieu, celui des clarisses de Thony (74) aux bénédictins de Notre-Dame d'Espérance. Enfin le monastère des dominicaines de Pellevoisin (36) est maintenant occupé par les soeurs contemplatives de saint Jean.

Faute d'une communauté religieuse, une instance diocésaine peut assurer un sort religieux au couvent fermé : le carmel de Rodez (12) a été repris par le diocèse de Rodez et deviendra le nouvel évêché, le carmel de Nancy (54) est devenu centre diocésain, le carmel de Saint-Chamond (42) maison diocésaine ; sur le terrain de la Visitation de Sorgues (84) sera édifié le grand séminaire du diocèse d'Avignon. Le carmel de Carpentras (84) est devenu maison paroissiale et le carmel de Vienne (38) centre paroissial.

Faute d'une réutilisation religieuse, on peut opter de manière préférentielle pour une utilisation civile ou sociale des bâtiments du monastère fermé :

- utilisation scolaire ou éducative comme pour l'abbaye des bénédictines de Lisieux (14), rachetée par la Fondation d'Auteuil, ainsi que le carmel de Boulogne-Billancourt (92), pour le carmel d'Aire-sur-la-Lys (62) devenu lycée privé agricole, pour le carmel d'Aix-en-Provence (13) maintenant école primaire du Sacré-Cœur et bientôt pour les bâtiments de la Visitation de Sorgues (84) transformés en école.
- utilisation sociale : le monastère des bénédictines de Verneuil (27) abrite notamment, après un échec d'utilisation religieuse, des logements sociaux pour handicapés, celui des clarisses de Saint-Omer (62) a été acheté par Emmaüs, celui des clarisses-capucines d'Aix-en-Provence (13) a été rasé pour laisser place à des oeuvres sociales et celui des clarisses de Tassin-La-Demi-Lune (69) est désormais sous la gestion *d'Habitat et Humanisme*.

Le besoin est grand actuellement de maisons d'accueil de retraités. Ainsi le carmel de Montgeron (91) est-il devenu partiellement maison de retraite, de même que le monastère des clarisses de La Rochelle et celui des dominicaines de Ferrière-la-Grande (59). Des « béguinages » commencent à voir le jour, projets immobiliers proposant des appartements pour retraités, mais avec une finalité chrétienne et un projet chrétien à partager. On trouve enfin une utilisation plus « sanitaire » au carmel de Roanne, devenu hôpital psychiatrique.

Quelquefois une utilisation culturelle a été retenue. Ainsi du carmel de Rouillon (72), du monastère des clarisses de Saint-Hilaire-du-Harcouet (50), devenu musée des clarisses jusqu'en 2011, du carmel de Saint-Brieuc (22) devenu cité de la musique et du carmel de Saint-Laurent-Blangy (62) devenu atelier d'arts plastiques.

Parfois, seul un projet essentiellement immobilier se révèle possible : ainsi pour les carmels d'Armentières (59), de Besançon (25), de La Rochelle (17), de Reims (51), de Villeneuve d'Ascq (59), le monastère des clarisses de Cambrai (59), de Rennes (35), de Talence (33), de Versailles (78) - hormis la chapelle -

D'autres monastères fermés ou en cours de fermeture attendent encore un sort difficile à trouver, comme les monastères des bénédictines de Tourcoing (59), d'Erbalunga (20), de Mas-Grenier (82), les carmels de Sète (34), de Troyes, la Trappe d'Ubexy (88) ou la Visitation de Saint-Martin Boulogne (62).

Dans bien des décisions de partenariat ou de changement d'utilisation de monastères, la Fondation a été appelée en conseil et soutien ces dernières années. Elle le fait toujours dans le respect des décisions de communautés, mais aussi en protégeant leurs droits.

NDA : que soient remerciées les moniales de chaque Ordre monastique qui ont aidé à retracer le sort des monastères fermés depuis 1978.

# CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

## Le cloître de Sant'Apollonia, à Venise

Après les splendeurs architecturales des cloîtres de San Giorgio de Venise, présentées dans un numéro précédent des *Amis des Monastères*, voici le plus ancien cloître de la Sérénissime.

Ce cloître faisait partie d'un monastère bénédictin adjacent à l'église, aujourd'hui démolie, des saints Filippo e Giacomo (Philippe et Jacques), mais portait le nom de Sant'Apollonia. C'est entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle que furent construits le monastère bénédictin et son cloître roman, dans un style non typiquement vénitien mais plutôt « continental », aux chapiteaux très simples, soutenus par des colonnes trapues ou par deux colonnes. Au centre du cloître, se tient un puits du XIII<sup>e</sup> siècle.

*« Connaissez-vous le cloître de S. Apollonia ? C'est un vrai cloître de pierre, avec ses colonnettes et avec son puits ... un petit cloître secret, ouvert par une rangée de minces colonnes allant deux par deux comme des moniales quand elles se promènent, très délicates, non pas blanches, non pas grises, non pas noires, mais de la plus mystérieuse couleur qui ait pu être donnée à la pierre par le grand maître coloriste qui se nomme le Temps. Et au milieu un puits, et sur sa margelle striée par le passage de la corde, un seau sans fond »* écrivait Gabriele D'Annunzio, dans *Il Fuoco* (1900).



©

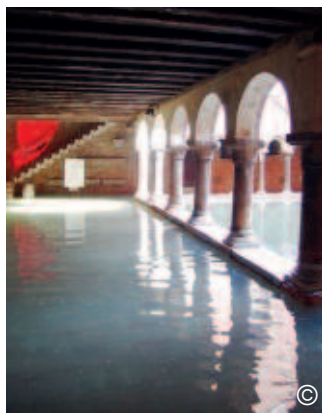


©

Dès le xv<sup>e</sup> siècle le cloître et ses bâtiments furent annexés par le clergé de Saint-Marc, puis, à partir de 1821, par les tribunaux vénitiens et enfin par divers bureaux qui ne se préoccupèrent guère de la qualité de l'édifice.

Grâce à l'intervention du patriarche de Venise, le cardinal Angelo Roncalli, futur pape Jean XXIII, le diocèse put racheter l'ancien couvent à l'État et le fit restaurer avec grande attention à partir des années 1960. C'est sous l'égide d'un autre patriarche, le cardinal Albino Luciani, futur pape Jean-Paul Ier, que prit forme l'idée de créer un musée diocésain d'art sacré, ce qui sera chose faite en 1976.

Le complexe monumental abrite aujourd'hui un très beau musée de peintures, sculptures, meubles, objets sacrés provenant d'églises et de couvents disparus de Venise, notamment une riche collection d'orfèvrerie liturgique en argent, d'environ deux cents pièces, datant du xvi<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle, une collection de peintures dans lesquelles apparaissent les noms de Tintoret, Palma le Jeune, Gregorio Lazzarini, Luca Giordano, Giannantonio Pellegrini, et de nombreuses sculptures. Il accueille aussi des expositions temporaires de belle qualité, en lien avec l'art sacré.



# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## I - LA SCI, SOLUTION OU PROBLÈME POUR UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE ?

La société civile est un outil juridique très commode pour gérer et transmettre un patrimoine immobilier. Simple à créer et peu coûteuse à faire fonctionner, elle offre un cadre légal peu contraignant et laisse aux associés une grande liberté d'organisation. C'est sans doute la raison pour laquelle des communautés religieuses ont pu y avoir recours pour loger leur patrimoine mais sans toujours mesurer à terme les conséquences tant juridiques que fiscales de ce choix.

Ces quelques lignes ont pour objet d'éclairer les communautés qui ont déjà créé des SCI mais aussi celles qui songent à organiser leur patrimoine par le biais de cette structure. Notre propos est de dire clairement que si la SCI n'est pas a priori une structure adaptée aux communautés en ce qui concerne la gestion de leur patrimoine, elle peut, à certaines conditions, leur permettre d'échapper aux inconvénients majeurs inhérents à ce type de société.

### I- Le statut juridique et fiscal de la SCI

#### *a) Vue d'ensemble des principales règles*

La SCI est une société à objet civil et non commercial dans la mesure où elle a pour objet de gérer un patrimoine qui peut être immobilier - on sera en SCI - mais qui peut aussi comprendre la gestion d'un patrimoine mobilier - on sera dans une société civile de patrimoine - voire qui a pour objet la gestion d'un portefeuille-titres - on sera alors dans une société civile de portefeuille. Toutes les sociétés civiles ont le même statut juridique et fiscal.

La société civile immobilière, qui a la personnalité morale, doit être immatriculée au registre du commerce. Elle peut être constituée par deux personnes morales ou physiques. Le capital peut être faible ou élevé. Elle n'est pas obligée de tenir une comptabilité commerciale hormis le cas où elle a plus de 50 salariés ou réalise un chiffre d'affaire supérieur à 3,1M€ ou possède un bilan notamment composé de biens immobiliers d'une valeur supérieure à 1,55M€. Cette dernière condition peut contraindre des communautés à tenir une comptabilité commerciale en

raison de l'importance de leur patrimoine détenu en SCI. Mais, même en l'absence d'une telle obligation, la SCI doit tenir des comptes enregistrant les relations financières avec les associés et qui lui permettent aussi de justifier son résultat déclaré.

Dans son fonctionnement, elle doit également respecter un minimum de formalisme (assemblée générale régulière, désignation d'un gérant, procès-verbal des délibérations...) pour qu'elle ne puisse pas être accusée d'avoir un caractère purement fictif.

Au plan fiscal, les résultats de la SCI (les loyers) sont imposés à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en tant que revenus fonciers directement au niveau des associés même s'ils ne sont pas distribués. Mais la SCI peut opter pour l'impôt sur les sociétés : elle est directement imposée sur son résultat et les associés sont imposables sur les revenus distribués avec un abattement de 40%.

Les parts sociales de la SCI détenues par une personne physique sont soumises à l'ISF à moins qu'elles constituent un outil de travail de l'associé si celui-ci participe de manière personnelle et continue à l'activité de la société dont il doit par ailleurs détenir 25% au moins des droits. La vente des parts doit recevoir l'agrément des autres associés. Elle donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement de 5% sensiblement équivalent à celui qui est perçu si, au lieu de vendre des parts, les associés vendent l'immeuble et liquident la société. Elle peut générer une plus-value immobilière. Les parts peuvent aussi être transmises par succession ou donation. Si les parts reçues sont revendues, l'héritier ou le légataire n'est imposable que sur la plus-value réalisée depuis l'entrée en possession des parts.

#### *b) Les raisons de créer une SCI*

Elles peuvent être multiples, la SCI permettant entre autres :

- d'acquérir plus facilement un bien immobilier en permettant l'apport de plusieurs associés et en offrant de plus grandes capacités d'emprunt : on est là en présence d'un investisseur dans l'immobilier locatif ou professionnel;
- d'acquérir ou d'isoler un patrimoine familial pour le vendre, le transmettre ou le donner plus facilement : en particulier les droits de mutation pesant sur la cession des parts seront moins importants du fait que la valeur de parts qu'on ne peut céder sans autorisation des autres associés est plus faible.



- en cas de détention de la SCI par des enfants et des parents, de modifier dans les statuts les modalités de partage de l'actif et la répartition des résultats au bénéfice des enfants sans que cette opération ne soit considérée comme une donation.

La SCI est donc un outil commode de gestion et de transmission d'un patrimoine familial.

## **2- Les inconvénients de la SCI pour la gestion du patrimoine d'une communauté**

Il arrive que pour des raisons historiques qu'il ne nous appartient pas de discuter ici, des communautés détiennent leur patrimoine par le biais d'une SCI créée parfois depuis longtemps et existant toujours entre quelques membres de la communauté et quelques pieux laïcs. Ces associés possèdent donc des parts de la SCI évaluées à l'origine pour un montant purement symbolique. Quelquefois cette société civile n'a d'existence que sur le papier, ne fait pas d'assemblée générale, ne tient pas de comptabilité et ne possède aucun registre de ses délibérations. Il arrive même que, suite au décès des membres fondateurs, on ne sache plus qui est propriétaire des parts de la SCI, donc en fait du patrimoine immobilier dont ces parts sont représentatives.

Disons tout net que cette situation, surtout dans le contexte actuel, est dangereuse pour plusieurs raisons :

- *raison liée à la vocation religieuse* : il n'est pas très normal que des moines ou moniales qui ont fait vœu de pauvreté soient propriétaires par le biais de parts sociales de biens immobiliers, fussent-ils ceux de la communauté. Les biens de communauté ne sont pas en effet la propriété de ses membres personnes physiques, ni à plus forte raison celle des héritiers (père, mère, sœur, frère, neveux...) de tel ou tel de ses membres. La situation est évidemment plus préoccupante lorsque les parts sont entre les mains de laïcs amis, aussi bien intentionnés soient-ils, surtout quand elles ont été transmises à leurs héritiers. La communauté peut ainsi perdre le contrôle et la maîtrise de ses biens ;
- *raison liée au coût fiscal encouru par les détenteurs de parts de la SCI*. La première charge fiscale supplémentaire concerne l'impôt sur le revenu lorsque l'immobilier possédé en SCI procure des revenus. Dans ce cas, sans doute exceptionnel, les associés sont directement



imposables à l'impôt sur le revenu sur leur part dans le bénéfice de la SCI même si celui-ci n'est pas distribué. Les propriétaires de parts doivent aussi déclarer à l'ISF (cas d'une valeur importante des immeubles ou d'un patrimoine personnel important) la valeur de leurs parts non pas pour leur valeur d'origine mais pour la valeur représentant la valeur actuelle des immeubles auxquels leur part leur donne droit. En cas de vente de ces parts ou de transmission dans le cadre d'une donation ou d'une succession, la valeur à retenir pour le calcul des droits est également la valeur des immeubles au jour de la transmission. La vente des parts par une personne physique peut enfin générer une plus-value qui sera taxée lourdement à 34,5% (prélèvements sociaux compris) par différence entre la valeur d'origine et leur valeur représentative de celle de l'immeuble au jour de la vente ;

- *raison liée à la difficulté de liquider la SCI* : décidée par les associés, elle suppose la rédaction d'un acte écrit de dissolution enregistré au service des impôts des entreprises qui fait l'objet d'une insertion au journal d'annonces légales et est déposé au greffe du tribunal de commerce. Elle doit s'accompagner du remboursement du capital social et de la répartition du boni de liquidation aux associés. Au plan fiscal, le partage de l'actif net donne lieu au droit de partage de 2,5% sur la valeur en général de l'immeuble partagé et à la taxe de sécurité immobilière de 0,60% perçue au moment de la publication de l'acte au fichier immobilier. Mais la SCI peut aussi décider de vendre l'immobilier. Dans ce cas les associés sont imposés pour la plus-value réalisée à hauteur de leur participation au capital.

Il est donc dangereux pour une communauté de rester en SCI et en même temps difficile d'en sortir.

### **3 - Les solutions à envisager**

Elles peuvent être diverses mais elles toutes un point commun : enlever à des personnes physiques la propriété directe ou indirecte des biens immobiliers de la communauté.

#### *a) Dans l'idéal la détention directe par la communauté*

La première solution, la plus simple et celle qui correspond le mieux à la spécificité religieuse, est que la communauté devienne directement propriétaire de ses biens. Ce qui suppose qu'elle soit reconnue légalement. Cette procédure peut paraître contraignante alors qu'en réalité

elle ne l'est pas. Quand l'immobilier est détenu en SCI, elle permet, à titre exceptionnel de transformer sans frais la SCI en association qui transfère le patrimoine à la communauté. Cette possibilité ne peut s'envisager que dans le cadre d'une demande de reconnaissance légale qui logiquement encourage les communautés à être propriétaires des biens nécessaires à la réalisation de leur objet.

Cette solution n'est pas toujours possible. Il convient alors de voir si les biens ne pourraient pas être logés dans une association dont la vocation est d'aider la communauté, notamment dans la réalisation de ses missions d'intérêt général. Il n'est pas souhaitable de créer des associations fermées qui ne remplissent aucun critère permettant de délivrer des reçus fiscaux. Il est de toute manière toujours utile à la communauté de réfléchir à ses activités autres que purement religieuses. Une association d'amis devra pouvoir aider à la mission d'accueil, à l'activité culturelle, charitable, sociale, etc. D'où la nécessité de rédiger avec soin l'article relatif à l'objet de l'association et de distinguer cet objet des moyens d'action de l'association parmi lesquels la gestion des biens et la mise à disposition de la communauté de ces mêmes biens. L'avantage de cette association d'amis est aussi de promouvoir le rayonnement de la communauté et d'offrir un outil permanent de collaboration avec toutes les personnes physiques ou morales qui veulent la soutenir. Il est bien entendu nécessaire d'en conserver le contrôle. Pour ce faire, il suffira de prévoir dans les statuts la présence de membres de droit représentant la communauté qui pourront le cas échéant disposer d'un droit de veto sur les décisions les plus importantes.

#### *b) Le transfert des titres à une ou plusieurs associations*

Reste à transférer les parts des associés de la SCI à l'association. Nous avons vu plus haut les contraintes fiscales de cette opération quand elle est faite sous forme d'une vente avec les droits de mutation et la plus-value éventuelle à payer.

Ce transfert peut être réalisé de deux façons au moins dont la première est à notre sens à exclure :

#### **- les associés de la SCI font don de leurs parts à une association.**

Celle-ci pourrait leur délivrer des reçus fiscaux à condition qu'elle ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes et que ses activités entrent dans les prévisions des articles 200 et 238 bis du CGI sur les œuvres d'intérêt général. Cette solution peut être pratiquée pour

les titres d'une société industrielle et commerciale ordinaire. Le don porte alors sur de simples valeurs mobilières. Les parts d'une SCI sont d'une nature différente car ils représentent des immeubles. Leur don est en réalité une donation passée sous forme d'un acte qui doit être enregistré. Si l'association n'est pas reconnue d'utilité publique, ce qui est le cas général pour les associations des communautés religieuses, le droit à payer est alors de 60%. Cette taxation dissuasive conduit à rechercher une autre solution ;

**- les associés font apport de leurs parts sociales à une association qui peut être créée à cette occasion.**

Ils bénéficient alors du régime fiscal favorable des apports puisque ceux-ci sont alors exonérés des droits d'enregistrement, sous réserve du paiement d'un droit fixe de 125€. L'apport de ces titres à une association n'étant pas rémunéré par une participation à son capital, la contrepartie de l'apport est ici purement morale. L'acte d'apport doit mentionner la nature de cette contrepartie, par exemple devenir membre du conseil d'administration, du bureau ou membre à vie de l'association. N'étant pas rémunéré, cet apport ne donne pas lieu à une plus-value imposable. Dans ce cas, la solution la plus sage est de liquider la SCI qui n'a plus vraiment de raison d'être dans la mesure où la totalité de son capital est détenue par l'association, unique associé, et non plus par les personnes physiques. La liquidation se fait par un simple acte mentionnant l'accord de tous les associés qui est enregistré au service des impôts des entreprises moyennant un droit fixe de 375 €

**- les associés font apport de leurs parts à plusieurs associations et la SCI demeure.**

Cette solution peut être envisagée principalement dans le cas où l'immeuble objet de l'apport est un immeuble de rapport qu'une association ne peut pas détenir directement. Elle permet aussi de régler un dernier problème relatif au nombre d'associés de la SCI. Celle-ci doit avoir au moins deux associés. Comme, sauf cas particulier, il n'est pas souhaitable d'avoir un associé personne physique à côté de l'association à qui a été apportée une partie des parts de la SCI, il convient de rechercher selon les conseils donnés plus haut une autre association à qui les associés de la SCI vont aussi faire un apport de leurs parts et qui va donc devenir membre de la SCI.

Cette deuxième association peut être spécifiquement une association immobilière ou une association à but caritatif, social, culturel, éducatif...

### *c) Fiscalité de la nouvelle organisation*

Les choses désormais sont beaucoup plus simples.

Si l'association n'est pas devenue directement propriétaire par attribution du patrimoine en cas de dissolution de la SCI, la SCI qui subsiste après le retrait des personnes physiques et l'arrivée au capital d'une ou plusieurs associations reste une société fiscalement transparente : sa fiscalité, hormis l'impôt foncier qui est normalement établi à son nom, est celle de ses associations membres :

- tant qu'elles ne sont pas dissoutes et ont un minimum d'activité statutaire, ces associations conservent leurs parts qui désormais n'entrent pas dans l'assiette de l'ISF et ne peuvent faire l'objet d'une éventuelle plus-value en cas de vente ;
- d'autre part, dans leur activité de porteur de parts de la SCI, les associations ne sont pas soumises aux impôts commerciaux ;
- enfin existe un avantage supplémentaire au niveau de l'imposition des loyers à l'impôt sur les sociétés pour une association qui apporte un immeuble loué à une SCI. Si l'association loue directement l'immeuble dont elle est propriétaire, les revenus de la location sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 24% en vertu de l'article 206-5 du CGI. En revanche, si l'immeuble reste la propriété de la SCI dont les parts sociales ont été apportées à l'association, celle-ci reçoit une quote-part des revenus fonciers de la SCI qui échappe à l'impôt de 24% dans la mesure où l'association n'encaisse plus directement un revenu foncier d'un immeuble dont elle est propriétaire.

Quand elle est d'origine, c'est-à-dire lorsque l'association détient depuis sa création des parts d'une SCI, cette organisation ne présente pas de risque fiscal. Elle ne présente pas non plus de risque fiscal lorsque l'apport concerne un immeuble qui n'est pas loué et est occupé par la communauté. En revanche, la situation peut être différente en cas d'apport par une association (ou par la communauté) d'un immeuble productif de revenu foncier à une SCI constituée à cette occasion. Cette opération pourrait être analysée par l'administration fiscale comme un montage juridique ayant comme seul but d'éviter l'impôt.

C'est pourquoi, une telle organisation, si elle est décidée par la communauté, devra être mise en place avec précaution pour éviter sa requalification comme abus de droit. Il conviendrait en particulier de justifier dans les statuts de la SCI son rôle dans la bonne gestion de l'immeuble ainsi que l'intérêt notamment économique pour l'association de se décharger de cette activité.

## Conclusion

On voit bien qu'hormis la reconnaissance légale qui permet à la communauté de récupérer ses biens, les autres solutions proposées peuvent être complexes à mettre en œuvre et lourdes au plan fiscal. Pourtant les communautés ne doivent pas hésiter à y réfléchir pour les raisons exposées plus haut, surtout quand les associés personnes physiques des SCI en sont d'accord. Elles y gagneront en tranquillité et en sécurité.

La SCI n'est pas un mal en soi : avec les précautions ci-dessus évoquées, elle peut être utile pour la gestion du patrimoine privé de la communauté. Elle peut même constituer une solution très efficace pour l'exploitation de son patrimoine professionnel. Mais c'est une autre question...

*Pierre Avignon*

## II - ACTUALITÉ JURIDIQUE : RÉFORME DES TAUX DE TVA AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET TRAVAUX SUR LES LOCAUX D'HABITATION

(Sur l'étude d'ensemble de la question, nous vous renvoyons au *Guide fiscal des communautés religieuses*, édition 2011 — pages 68 et suivantes)

Pour cette catégorie de locaux, la réforme des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 réserve le bénéfice du taux réduit de TVA de 5,5% aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements (y compris les travaux d'isolation). Tous les autres travaux — amélioration, transformation, aménagement et entretien — sont soumis au taux intermédiaire qui passe de 7 à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

On rappelle que, pour les travaux de rénovation des autres locaux, c'est la TVA au taux normal qui s'applique, dont le taux passe de 19,6% à 20% au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Des travaux d'isolation d'une chapelle seront en conséquence soumis au taux normal.

Le taux de 7% reste applicable aux travaux portant sur des locaux d'habitation ayant fait l'objet d'un devis daté et accepté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ayant donné lieu au versement d'un acompte de 30% encaissé avant cette même date et d'un solde facturé avant le 1<sup>er</sup> mars et encaissé avant le 15 mars 2014.

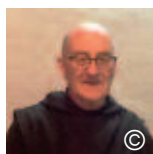
*Jean Congourdeau*

# VIE DE LA FONDATION

---

## I - 11, 12 et 13 octobre 2013, la Fondation des Monastères dans les Pyrénées

Pour déplacer la Fondation, conseil et secrétariat, à plus de 1 000 kms, il doit y avoir de bonnes raisons. Nous aimons aller à la rencontre des communautés et les retrouver chez elles, une fois par an pour présenter la Fondation, ses services et les personnes, conseillers et permanents, qui s'y consacrent. Mais tout de même, si loin... C'est qu'en fait il avait été décidé d'aller à Tournay aussi pour mieux dire « au revoir » au frère Michel Larricq, ancien trésorier de la Fondation.



*Frère Michel*

C'est ainsi que le vendredi 11 octobre, dans la matinée et par un temps splendide, sont arrivés à Tarbes ou à Lourdes les membres du conseil d'administration et les collaborateurs permanents de la Fondation. Frère Martin, le frère hôtelier, est venu en personne les accueillir à la gare ou à l'aéroport et leur a confirmé qu'en dehors du père-abbé, du père-prieur et de lui-même, personne dans la communauté ne savait que la Fondation des Monastères allait se réunir à Tournay : la surprise serait entière pour le frère Michel !

Une fois installé à l'hôtellerie de l'abbaye, le groupe s'est discrètement disséminé dans l'église pour participer à l'office du milieu du jour. Chacun de guetter la silhouette de frère Michel. Ce n'est qu'à l'issue de l'office, entraîné par le frère hôtelier, que celui-ci a reconnu, sans se défaire de sa réserve, ceux qui venaient lui dire leur gratitude et leur amitié. L'après-midi et le lendemain matin ont été consacrés aux travaux du conseil d'administration. Frère Michel s'y est joint volontiers, comme il l'avait fait durant dix années.

Pendant que derniers débats et votes retenaient les administrateurs le samedi en fin de matinée, sont arrivés nos invités, les uns par amitié pour le frère Michel - comme M.Olivier Le Clère, son ancien camarade d'école, dans les murs-mêmes de l'abbaye, et membre de la commission financière -, les autres pour prendre part aux temps d'échanges et aux moments festifs prévus à l'issue du conseil d'administration. Il avait en effet été souhaité que ce déplacement soit l'occasion à la fois de moments fraternels et de rencontres avec des supérieurs de la région

visitée ou leurs représentants. Pour les moments fraternels, Dom Joël et toute sa communauté s'y sont employés avec belle humeur et efficacité et les membres de la Fondation tiennent ici à les remercier à nouveau très vivement.

Après un déjeuner convivial, l'après-midi s'est ouverte sur un long temps de réflexion qui a donné son thème à ce numéro et dont les articles précédents se sont faits l'écho. Pour l'occasion, Mère Marie-Madeleine Caseau, présidente de la congrégation de Sainte-Bathilde, prieure du monastère de Vanves et Mère Martina Ravaillault, abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers ont accepté de se rendre à Tournay et de se joindre aux intervenants. Dans l'auditoire, Mère Marie-Christine Vilmain, abbesse de Sainte-Marie du Rivet, Mère Marie-Emmanuelle, abbesse de l'abbaye Sainte-Marie de Boulaur, sœur Marie-Bernard, clarisse à Lourdes, Dom François You, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Maylis et Dom Pierre-André Burton, abbé de l'abbaye Sainte-Marie du Désert, nous ont fait l'honneur de leur présence.

Pour clore cette journée et honorer plus spécifiquement frère Michel, un concert a réuni dans l'église la communauté et ses hôtes : l'ensemble vocal Mezza Voce de Tarbes leur a proposé un voyage musical dans l'espace et le temps, de Bach à Poulenc et du folklore ukrainien aux negro spirituals. Cette chorale a également accompagné l'office des Vêpres qui a suivi, notamment avec le *Cantique de Jean Racine* de G. Fauré.

La communauté a ensuite offert aux musiciens et aux visiteurs un apéritif très chaleureux dans le cloître de l'hôtellerie puis a convié les membres de la Fondation et leurs invités à un dîner de fête, dans le cadre exceptionnel du réfectoire communautaire. Chacun a pris congé avant l'office des Vigiles, clôturant dans le silence cette journée d'échanges fraternels et détendus.

Le voyage de la Fondation dans les Pyrénées ne pouvait pas ne pas passer par Lourdes : le dimanche matin, nous avons quitté frère Michel et l'abbaye de Tournay pour la cité mariale. Pèlerinage à la grotte et messe en la basilique de l'Immaculée Conception ont permis de confier à Marie les membres de la Fondation et toutes leurs intentions.

Puis la communauté des dominicaines nous a accueillis pour le déjeuner, dans son beau monastère situé sur les hauteurs, sur la rive opposée du Gave. La chaleureuse disponibilité de Sœur Jeanne-Marie, prieure de

la communauté, et de ses sœurs, les tables joliment dressées et le repas succulent ont parfait la cordialité de ces journées dans les Pyrénées.



## **II - Bénédiction abbatiale du père François Marie Humann, administrateur de la Fondation des Monastères**

Ce 11 novembre 2013, en la solennité de saint Martin, les membres du conseil d'administration de la Fondation des Monastères et les collaborateurs permanents étaient conviés par les frères de l'abbaye de Mondaye, à la bénédiction abbatiale de leur nouvel abbé, le père François Marie Humann, 48ème abbé de Mondaye.

Parmi les membres du conseil, Dom Guillaume Jedrzejczak, Dom Hugues Leroy, Mère Myriam Fontaine, Dom Gérard Meneust et Pierre Avignon se sont retrouvés à Mondaye, accompagnés par Marie-Christine Avignon et moi-même, pour les permanentes du secrétariat. Une petite délégation, parmi les 900 personnes présentes dans la superbe église abbatiale!

De cette élection, nous avons eu vent, précisément pendant notre déplacement à Tournay et Lourdes qui la précédait tout juste, jours pendant lesquels le Père François Marie Humann, administrateur de la





© *Abbaye Saint-Martin. Mondaye*

Fondation depuis 2012, s'il était bien présent, était aussi en communion visible avec sa communauté. Ainsi étions-nous tout particulièrement attentifs et heureux à l'annonce du choix fait par la communauté, le 15 octobre.

Nous ne pouvons qu'inciter nos lecteurs à aller « re-vivre » cette bénédiction abbatiale sur le site de l'abbaye de Mondaye ([www.mondaye.com](http://www.mondaye.com)). Ils y trouveront de splendides photographies, et l'homélie de Monseigneur Boulanger, évêque de Bayeux Lisieux.

Pour notre part, nous avons été saisis par la beauté de cette célébration rare, dans une abbatiale comble, où le nouvel abbé redit ses engagements devant tous, et émerveillés par l'accueil de toute une communauté à l'issue de la bénédiction : chacun était en effet invité à rejoindre pour une collation les buffets dressés dans une splendide grange, à l'abri de la fine pluie normande, et certains, dont nous faisons partie, ont même été conviés à un déjeuner servi dans les bâtiments conventuels, avant de reprendre la route.

En cette période de vœux, nous redisons tous les nôtres au nouvel abbé et à sa communauté.

M.T.

*Abbaye Saint-Martin  
14250 Juaye-Mondaye  
[www.mondaye.com](http://www.mondaye.com)*

Le n° 175 des *Amis des Monastères* (juillet 2013), consacré aux chanoines réguliers, a présenté l'ordre de Prémontré en pages 17-21.

# NOTES DE LECTURE

---

## *L'Église au défi des religions. Évangélisation, conflit ou dialogue ?*

Frère Basile VALUET

388 pages, éditions Artège 2013, 32 €

S'il ne s'appuie pas sur une réflexion solide et des connaissances historiques précises, le dialogue interreligieux court le risque de tomber dans un syncrétisme ou un relativisme bien pensant qui réduit les religions au simple rôle d'accompagnement des évolutions sociales. À tous ceux qui s'intéressent à une question aujourd'hui devenue partie intégrante de l'identité chrétienne ou tout simplement à ceux qui se posent des questions sur l'intérêt et les moyens d'un dialogue qui ne produit pas toujours des résultats tangibles, l'ouvrage du Frère Valuet, moine bénédictin du Barroux, apporte des réponses extrêmement documentées et intéressantes

Une bonne partie de l'ouvrage est consacrée à la lente élaboration des principes de ce dialogue qui ne se confond pas avec l'œcuménisme et qui, sous des formes diverses, existe dès les origines de l'Église. Les nombreuses citations du magistère papal montrent que les concepts de ce dialogue évoluent avec l'élan missionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle et avec l'apparition de la notion d'ignorance invincible qui s'entend comme une ignorance du véritable médiateur du salut qu'est le Christ mais qui n'est pas coupable et permet aux fidèles d'autres religions d'être sauvés. Plus tard, Paul VI dans son message pascal de 1964 pourra dire : « *Toute religion possède un rayon de lumière que nous ne devons ni mépriser ni éteindre, même s'il ne suffit pas à donner à l'homme la clarté dont il a besoin, ni à réaliser le miracle de la lumière chrétienne, en qui se rejoignent la vérité et la vie* ». Mais tout ne s'arrête pas à cette belle déclaration. Jean-Paul II va donner un sens profondément ajusté à ce dialogue en lui offrant un idéal, la paix, et un moyen, la prière ; il lui ajoutera par la suite l'objectif d'agir contre l'utilisation de la religion à des fins terroristes et pour la protection de la liberté religieuse partout dans le monde. Les premières déclarations du pape François semblent indiquer la voie d'un nouvel enrichissement de ce dialogue avec l'insistance du rôle des religions pour sauver le monde moderne d'un matérialisme grandissant.

Dans les autres chapitres, se précisent le champ et les modalités du dialogue avec les religions non chrétiennes. Les initiatives, les déclarations, les gestes de L'Église en direction de la religion juive sont innombrables. Retenons en 1971 la constitution d'un comité international de liaison

catholique-juif, en 1974 la création de la commission pour le judaïsme, rattachée au secrétariat pour l'unité des chrétiens, les rencontres de Ratisbonne, les visites des papes à la synagogue de Rome et en Terre Sainte et la reconnaissance maintes fois affirmée que les prémices de la foi chrétienne se trouvent dans Moïse et les prophètes. Le chapitre sur l'Islam est particulièrement instructif. Est présenté un panorama sans complaisance des constantes historiques et des textes fondamentaux de cette religion conquérante avec sa structure théologique différente qui rend par nature le dialogue difficile, même si des recherches récentes tendent à montrer que le Coran provient en grande partie de survivances de doctrines judéo-chrétiennes des premiers siècles. Le texte conciliaire *Nostra Aetate* mériterait d'être cité tout entier tant il résume à la perfection les données de base de ce dialogue et montre dans une note que celui-ci n'est ni récent, ni unilatéral en parlant d'une lettre pleine de bienveillance adressée en 1076 par le Pape Grégoire VII à un prince musulman du Maghreb central qui lui demandait d'envoyer un évêque pour ses sujets chrétiens !

Mais le plus grand mérite de cet ouvrage, qui ne néglige ni l'hindouisme ni le bouddhisme, est peut-être de donner, avec des sources bibliographiques impressionnantes et une liste quasiment exhaustive de la multitude des initiatives qui le porte, une synthèse générale du dialogue interreligieux : ce qu'il est, ce qu'il n'est pas, ses étapes, ses dangers, sa nécessité, son rapport avec l'évangélisation. Et surtout d'éclairer le lecteur sur la vision profonde qu'en a l'Église, loin des clichés et des caricatures.

Pierre AVIGNON

### Ouvrages reçus à la Fondation :

- *Commentaire sur la Genèse* - Saint Jean Chrysostome  
Édition abrégée, établie et présentée par J. de Penthos.  
396 pages, éd. Artège 2013, 22 €
- *À travers Jean. Une lecture insolite du quatrième évangile*  
Marie-Hélène DECHALOTTE, 220 pages, éd. Médiaspaul 2012, 18 €
- *En chemin avec Thérèse d'Avila*  
Jean-Marie PERRIER, o.c.d., 256 pages, éd. du Carmel 2013, 16 €
- *L'art de vivre*  
Par des frères Carmes, 88 pages, éd. du Carmel,  
coll. Vives Flammes 2013, 9 €

- *7 erreurs de la vie spirituelle*  
Jerzy ZIELINSKI, o.c.d., 85 pages, éd. du Carmel,  
coll. Vives Flammes 2013, 7,50 €
- *Je vais à la Vie ... Vivre sa mort avec Elisabeth de la Trinité*  
Patrick-Marie FÉVOTTE, 94 pages, éd. du Carmel,  
coll. ExistenCiel 2013, 7,50 €
- *Avec Maurice. L'histoire de saint Maurice et de ses compagnons, soldats et martyrs.*  
Guy LUISIER, 160 pages, éd. Saint-Augustin 2013, 15,50 €
- *Après l'écrit. Sur l'achèvement liturgique de la philosophie*  
Catherine PICKSTOCK, 380 pages, éd. Ad solem 2013, 31 €
- *Écoute ... La Règle de saint Benoît* (Audiolivres)  
Commentée par Dom Jean-Pierre Longeat,  
lue par les moines de l'abbaye Saint-Martin  
de Ligugé.  
Présentée par Dom Guillaume Jedrzejczak  
Saint-Léger productions 2013, 24 €



© Saint-Léger productions

# ANNONCE

**1** Personne ayant travaillé longuement pour l'abbaye Notre-Dame de Ganagobie cède à bon prix son atelier de reliure, de préférence à une communauté : outillage, fournitures, machines, mobilier, bac de lavage, table lumineuse ...

Ensemble quasiment neuf à venir prendre sur place, dans les Alpes de Haute Provence.

*Contact : 06 11 76 52 11*

**2** Une association catholique du Puy-en-Velay recherche un massicot professionnel pouvant couper au moins 500 feuilles (un paquet de A4) en une seule fois. Si possible gratuit. Transport à la charge de l'association.

*Contact : 04 70 04 19 06*

*Annapeggy.agape@orange.fr*

*Association Anne-Peggy AGAPÈ 15,  
rue des Farges 43000 Le Puy-en-Velay*

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2014

Ordinaire : **20 €**  
Soutien : **30 €**  
Le numéro : **5 €**

Dans la mesure du possible,  
veuillez régler votre abonnement  
en début d'année civile.

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Adresse courriel : . . . . .

Téléphone : . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.  
Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



On fera en sorte que la maison de Dieu  
soit administrée sagement par des gens sages.

*Règle de saint Benoît, ch.53*